



FCC

Fonds de  
croissance  
du Canada

# Rapport annuel 2024

# Table des matières



---

Message du président et chef de la direction de Gestion d'actifs Fonds de croissance du Canada	1
Introduction	3
Stratégie d'investissement	8
Processus d'investissement	11
Résultats et rendement de l'impact en 2024	16
Analyse de la performance et des résultats du portefeuille	21
États financiers et notes aux états financiers	28
Annexe A : Divulgations financières inaugurales du FCC liées aux changements climatiques	53

---

# Message du président et chef de la direction de Gestion d'actifs Fonds de croissance du Canada

J'endosse le rôle de président et chef de la direction de Gestion d'actifs Fonds de croissance du Canada inc. (« GAFCC ») en m'appuyant sur une équipe et une stratégie qui ont veillé à répondre rapidement aux besoins des innovateurs, entrepreneurs et développeurs de projets canadiens. Je suis impatient de poursuivre l'excellent travail de l'équipe de GAFCC en nous appuyant sur ses réalisations<sup>1</sup>.



**Yannick Beaudoin**  
Président et chef de la direction  
Gestion d'actifs Fonds de croissance du Canada inc.

## Offrir au marché canadien des résultats d'investissement déterminants

Je suis honoré de rédiger mon tout premier message à titre de président et chef de la direction de GAFCC<sup>2</sup>. Tout d'abord, j'aimerais remercier sincèrement mon prédécesseur, Patrick Charbonneau, pour tout le travail accompli afin de lancer les activités et la stratégie d'investissement de GAFCC. Depuis son lancement en juin 2023, le Fonds de croissance du Canada Inc. (le « FCC ») a déployé de nombreuses structures financières uniques pour combler les écarts de financement qui n'auraient pas été pleinement résolus sur les marchés publics et privés de nos jours. Selon moi, cette approche centrée sur l'investisseur offrira une valeur incroyable au Canada et à sa population, et sera reproduite fréquemment sur le marché à l'avenir.

Le FCC est conçu comme un instrument d'investissement autofinancé, dirigé par les investisseurs chevronnés de GAFCC et axé sur le captage et le stockage du carbone (« CSC »), les technologies innovantes et les minéraux critiques. Son mandat important vise à débloquer de nouveaux investissements dans les secteurs de l'énergie, des ressources naturelles et des technologies propres, ainsi qu'à faire croître l'économie du Canada, tout en faisant la promotion de réductions efficaces et rentables des émissions dans l'ensemble du pays. À titre de gestionnaire d'actifs indépendant du FCC, GAFCC vise à s'acquitter de son mandat unique avec rigueur, prudence et discipline budgétaire, en tirant le maximum pour aider les entreprises canadiennes à demeurer concurrentielles à l'échelle mondiale.

<sup>1</sup> Yannick Beaudoin a été nommé président et chef de la direction de GAFCC, en vigueur le 3 février 2025.  
<sup>2</sup> En mars 2023, l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (« Investissements PSP ») a été choisi pour agir à titre de gestionnaire d'actifs indépendant et exclusif du FCC. Par la suite, Investissements PSP a constitué en personne morale GAFCC à titre de filiale en propriété exclusive à cette fin.

Depuis la création du FCC, ses investissements ont soutenu plus de 1100 emplois et un total de 315 brevets dans les sociétés en portefeuille, en plus d'avoir attiré près d'un milliard de dollars en financement privé vers les projets et les entreprises du Canada.

Depuis la création du FCC, ses investissements ont soutenu plus de 1100 emplois et un total de 315 brevets dans les sociétés en portefeuille, en plus d'avoir attiré près d'un milliard de dollars en financement privé vers les projets et les entreprises du Canada, qui devraient permettre d'éviter jusqu'à 16 millions de tonnes d'émissions de gaz à effet de serre (« GES ») mondialement d'ici 2030<sup>3</sup>. **Veillez consulter l'annexe A, p. 53 pour en savoir plus.** À titre de nouveau président et chef de la direction de GAFCC, je tirerai parti de mon expérience dans les investissements dans les secteurs des ressources naturelles et de l'agriculture à l'échelle mondiale pour aider le FCC à poursuivre sa lancée sur le marché et diriger l'organisation dans la prochaine étape de son évolution et de son impact.

## Accroître le portefeuille rapidement et à grande échelle

En 2024, GAFCC misait sur la croissance graduelle du portefeuille et l'adaptation de sa stratégie d'investissement. Au 31 décembre 2024, le FCC avait annoncé neuf transactions, en engageant 2,1 milliards de dollars dans cinq provinces depuis sa création. Cette vitesse de commercialisation et l'excellence de son exécution ont été possibles en mettant à profit l'écosystème d'exploitation solide d'Investissements PSP, sa gouvernance indépendante et son équipe d'investissement chevronnée dans les domaines des infrastructures, des capitaux privés et des ressources naturelles. En tirant parti des bases solides d'Investissements PSP, l'équipe de GAFCC peut consacrer plus de temps à rencontrer le marché et les industries à l'échelle du Canada, à multiplier les opportunités de placement et, ultimement, à conclure des investissements pour stimuler l'emploi et la croissance au Canada.

Désormais tournés vers ce que 2025 nous réserve, notre priorité demeure la recherche d'opportunités d'investissement innovantes et à grande valeur ajoutée. GAFCC demeure axée sur l'écosystème d'investissement canadien, afin d'attirer des investissements privés dans des projets, des technologies et des entreprises d'envergure qui amélioreront la compétitivité canadienne et généreront des résultats économiques et environnementaux.

En conclusion, j'aimerais remercier nos partenaires sectoriels partout au Canada pour leur intérêt envers les contributions du FCC au secteur de l'investissement et leur enthousiasme à travailler avec nous en vue d'offrir de la valeur à la population canadienne.

Cordialement,



**Yannick Beaudoin**

Président et chef de la direction  
Gestion d'actifs Fonds de croissance du Canada inc.

<sup>3</sup> Le calcul des émissions évitées est basé sur une méthode interne et ne représente pas une cible, mais reflète plutôt les hypothèses et les attentes de GAFCC, en date du présent rapport, qui comprennent des incertitudes et des risques inhérents. Ces moteurs sous-jacents devront être réévalués sur une base régulière par GAFCC. Par conséquent, les données prospectives peuvent varier au fil du temps. **Veillez consulter l'annexe A, p. 53 pour en savoir plus.**

# Introduction



Survol	4
Mandat et objectifs stratégiques	5
Principales réalisations depuis sa création	6
Engagements du FCC depuis sa création	7

Tous les montants dans ce rapport sont exprimés en dollars canadiens, sauf indication contraire. Les concepts clés sont définis dans le glossaire à la fin du présent rapport, p. 59.



Rivière sur moraine (Alberta)

# Survol

Le FCC<sup>4</sup> est un fonds d'investissement de 15 milliards de dollars sans lien de dépendance avec le gouvernement du Canada. Afin de maintenir la position concurrentielle du Canada sur la scène mondiale et de s'assurer qu'il demeure une destination de choix pour l'investissement, le FCC a été mis sur pied en vue de stimuler l'innovation dans les secteurs nouveaux et traditionnels de la base industrielle canadienne. Son mandat d'investissement (le « mandat du FCC ») vise à accélérer les projets de réduction des émissions, à accompagner les entreprises de technologie propre canadiennes dans leur croissance, de même qu'à tirer parti de l'abondance en ressources naturelles et à renforcer les chaînes d'approvisionnement faibles en carbone.

En investissant dans l'expertise canadienne, la propriété intellectuelle, les connaissances et les technologies conformément à son mandat, de même qu'en les appuyant, le FCC aide les entreprises canadiennes à être concurrentielles et à remporter du succès en tant que chefs de file mondiaux. Pour ce faire, il adopte une discipline d'investissement rigoureuse et éprouvée, une prudence budgétaire et une gouvernance efficace, de même qu'un modèle d'exploitation indépendant. Le FCC prévoit atteindre ses objectifs stratégiques (définis dans la section suivante) tout en recouvrant son capital et en recyclant son capital à long terme.

Le FCC joue un rôle unique de création de valeur dans l'écosystème des investisseurs en déployant des structures financières novatrices, notamment à l'aide des capitaux propres, de la dette et des instruments hybrides, pour débloquer de nouveaux investissements pour une transition énergétique efficace et efficiente au Canada. Il assume des risques évalués rigoureusement qui aident à attirer des capitaux privés et, ultimement, à accélérer les investissements dans les technologies et les projets canadiens. Il vise également à améliorer le profil de risque des opportunités d'investissement et à attirer des capitaux privés supplémentaires dans les projets, les technologies, les entreprises et les chaînes d'approvisionnement correspondant à son mandat et à ses objectifs stratégiques.

GAFCC, une filiale en propriété exclusive de l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (« Investissements PSP »), agit à titre de gestionnaire d'actifs indépendant et exclusif du FCC<sup>5</sup>. L'équipe de GAFCC détient tous les pouvoirs discrétionnaires sur tous les aspects de la gestion des actifs et des transactions du FCC. Les décisions d'investissement individuelles sont prises par le comité d'investissement de GAFCC en s'appuyant sur un sens des affaires en investissement et le mandat du FCC, décrit plus en détail ci-dessous. Toutes les décisions d'investissement sont prises sans aucun lien de dépendance avec le gouvernement du Canada.

## Notre équipe



4 Le FCC a été constitué en tant que filiale de la Corporation de développement des investissements du Canada (la « CDEV ») en décembre 2022.

5 Conformément aux modalités de l'entente de gestion d'actifs (« EGA ») qui a été conclue entre Investissements PSP, GAFCC, le FCC et la CDEV, le 11 mars 2024.

# Mandat et objectifs stratégiques

Le mandat du FCC consiste à bâtir un portefeuille financièrement prudent d'investissements du secteur privé dans des entreprises et des projets canadiens pour aider à faire croître l'économie canadienne rapidement et à grande échelle sur la voie de la réduction des émissions et dans l'intérêt de demeurer concurrentiels à l'échelle mondiale à plus long terme. Le FCC vise également à aider le Canada à atteindre les objectifs nationaux suivants en matière de politiques économiques et environnementales (les « objectifs stratégiques ») :

Accélérer le **déploiement de technologies clés**, comme l'hydrogène à faible teneur en carbone, ainsi que le captage et le stockage du carbone (« CSC »);

Favoriser le **maintien de la propriété intellectuelle (« PI »)** au pays;

**Réduire les émissions** tout en faisant la promotion de la croissance économique et de la compétitivité canadienne;

Tirer profit de la richesse en ressources naturelles du Canada et **renforcer les chaînes d'approvisionnement essentielles** pour assurer le bien-être économique et environnemental futur du Canada.

**Accompagner les entreprises dans leur croissance**, afin qu'elles créent des emplois et stimulent la productivité et la croissance dans les secteurs nouveaux et traditionnels de la base industrielle canadienne;

# Principales réalisations depuis sa création

9  
investissements

depuis sa création, dont sept investissements en 2024.

1100  
emplois

au Canada dans les sociétés en portefeuille du FCC.

2,1 G \$  
commis en capitaux

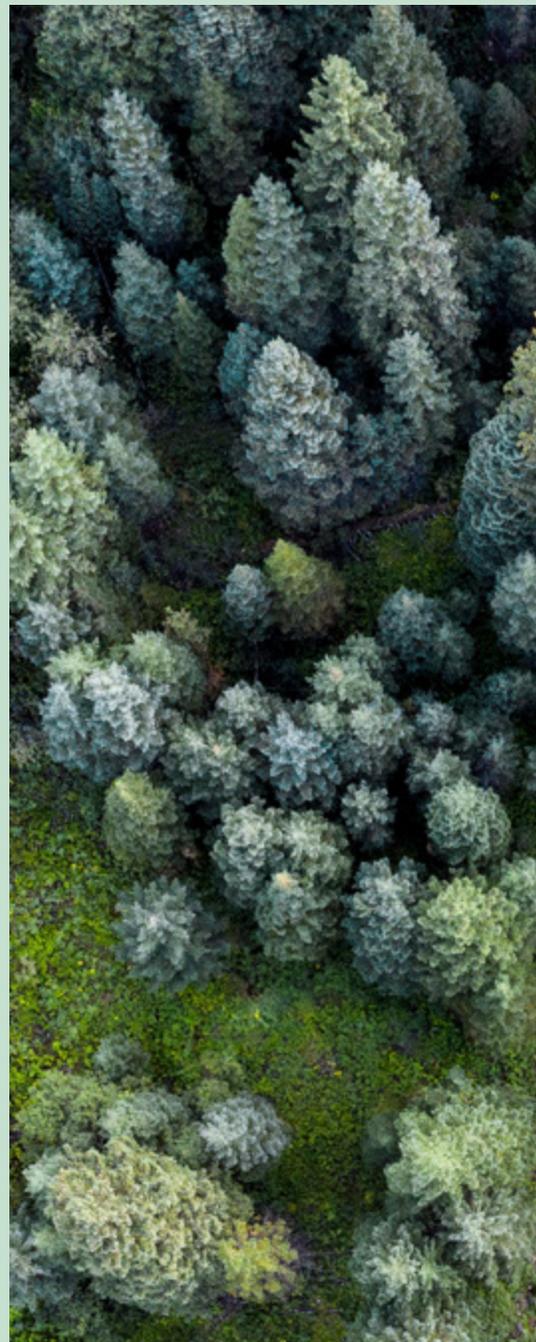
dans cinq provinces<sup>6</sup>.

315  
brevets

détenus par les sociétés en portefeuille du FCC.

15,9 M  
tCO<sub>2</sub>e<sup>7</sup>

cumulées d'émissions évitées attendues jusqu'en 2030 par les sociétés en portefeuille<sup>8</sup>.  
**Veillez consulter l'annexe A, p. 53 pour en savoir plus.**



Parc national Yoho (Colombie-Britannique)

<sup>6</sup> **Veillez consulter la section analyse de la performance et des résultats du portefeuille, p. 21 pour en savoir plus.**

<sup>7</sup> Tonnes de dioxyde de carbone équivalent.

<sup>8</sup> Le calcul des émissions évitées est basé sur une méthode interne et ne représente pas une cible, mais reflète plutôt les hypothèses et les attentes de GAFCC, en date du présent rapport, qui comprennent des incertitudes et des risques inhérents. Ces moteurs sous-jacents devront être réévalués sur une base régulière par GAFCC. Par conséquent, les données prospectives peuvent varier au fil du temps. **Veillez consulter l'annexe A, p. 53 pour en savoir plus.**

# Engagements du FCC depuis sa création



**25 octobre**

**Eavor**  
Calgary — AB  
90 millions \$



**20 décembre**

**Entropy**  
Calgary — AB  
1,2 milliard \$

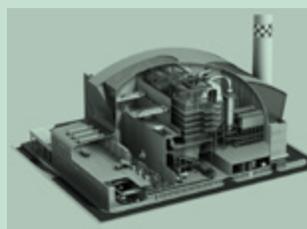
# 2023

# 2024



**25 mars**

**Idealist**  
Montréal — QC  
50 millions \$



**11 juin**

**Varme**  
Edmonton — AB  
s. o. (conditionnel à la DIF)



**26 juin**

**Markham District Energy**  
Markham — ON  
s. o.



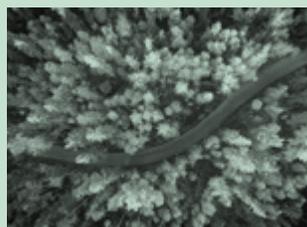
**10 juillet**

**Strathcona**  
Calgary — AB  
500 millions \$  
(conditionnel à la DIF)



**15 août**

**Svante**  
Vancouver — BC  
135 millions \$



**22 août**

**MKB**  
Montréal — QC  
50 millions \$



**17 décembre**

**Nouveau Monde Graphite**  
Saint-Michel-des-Saints  
et Bécancour — QC  
~ 35,6 millions \$

# Stratégie d'investissement

## Stratégie et critères d'investissement

### Portée des activités d'investissement

Le FCC mise sur trois domaines d'activités clés :



#### Projets

Les projets qui utilisent des technologies et des procédés (éprouvés dans des projets pilotes, mais pas encore adoptés à grande échelle) pour réduire efficacement les émissions dans l'économie canadienne, incluant la CSC, l'électrification et l'électricité faible en carbone, ainsi que l'hydrogène et les biocarburants. Le FCC prendra des positions minoritaires directes ou de contrôle au moyen d'un ensemble d'outils tel que de la dette, des capitaux propres, des instruments hybrides et des contrats.



#### Technologies propres

Les entreprises de technologies propres, y compris les petites et moyennes entreprises (« PME »), qui développent à grande échelle des technologies éprouvées, mais naissantes, aux stades de la démonstration ou de la commercialisation. Le FCC investira au moyen i) d'investissements directs axés sur des positions minoritaires en actions de croissance, et ii) de certains engagements auprès de gestionnaires de fonds tiers et/ou d'opportunités de coinvestissement lorsque la stratégie et les objectifs s'arriment à ceux du FCC.



#### Chaînes d'approvisionnement à faibles émissions de carbone

Les projets, les entreprises et les technologies à l'échelle des chaînes d'approvisionnement à faibles émissions de carbone, dont les minéraux critiques, qui permettront au Canada de tirer parti de son abondance en ressources naturelles, d'aider à sécuriser les chaînes d'approvisionnement du pays, et d'améliorer sa compétitivité à l'échelle nationale et mondiale. Le FCC investira au moyen : i) d'investissements directs dans des projets et des entreprises; ii) de fonds, en s'engageant auprès de gestionnaires de placement spécialisés dans les mines, et en coinvestissant avec eux, le cas échéant; et iii) de coinvestissements avec des entreprises en développant des partenariats stratégiques avec des constructeurs, des exploitants, des partenaires de transformation et de raffinage, ainsi que des fabricants.

## Critères d'investissement

Lorsqu'elle évalue les opportunités d'investissement au nom du FCC, GAFCC utilise un ensemble de critères d'investissement qui permet de faire des évaluations rigoureuses, justes et cohérentes, tout en s'assurant que les opportunités saisies s'harmonisent aux aspects concernés du mandat du FCC. À noter, un simple placement individuel peut ne pas répondre à tous les critères d'investissement et les objectifs stratégiques du mandat du FCC.

### Conformité avec les objectifs

L'investissement fera progresser le mandat et les objectifs stratégiques du FCC.

### Avantages à long terme pour le Canada

L'investissement a une probabilité raisonnable de renforcer le perfectionnement de la main-d'œuvre canadienne et de générer des connaissances qui engendreront des avantages à long terme pour l'économie canadienne, par exemple :

- **Présence canadienne** : les activités liées au projet ou à l'entreprise sont menées au Canada et peuvent générer des gains économiques largement partagés au pays;
- **Propriété intellectuelle** : l'activité permettra le développement, l'utilisation ou la commercialisation de la propriété intellectuelle canadienne, ou le maintien de la propriété canadienne;
- **Création d'une chaîne de valeur** : l'investissement permettra de développer ou de renforcer la compétitivité du Canada grâce à la participation du pays au sein d'une chaîne de valeur nouvelle ou existante.

### Caractère complémentaire

L'investissement permettra d'attirer des investissements du secteur privé, immédiats ou futurs, qui ne se feraient pas sans la participation du FCC.

### Solidité financière

L'investissement s'inscrira dans un portefeuille ciblant la préservation du capital.

### Conformité aux principes liés à la durabilité en matière de divulgation publique

L'investissement s'inscrira dans un portefeuille qui aidera le FCC à respecter les normes internationales reconnues de mesure, de divulgation et de rendement en matière de durabilité.

## Équilibre des rendements, atténuation des risques et concessionnalité

L'équipe de GAFCC est composée d'une équipe de professionnels en investissement, dotés d'une expérience approfondie dans une variété de secteurs et de stratégies, ainsi que d'une expertise dans la structuration et la réalisation d'investissements complexes. Étant donné la nature de son mandat, le FCC doit tenir compte d'éléments uniques qui le distinguent par rapport aux investisseurs traditionnels axés

sur les rendements. Dans le but de créer un portefeuille d'investissement qui remplit le mandat du FCC, y compris les critères d'investissement et les objectifs stratégiques, GAFCC veille à équilibrer trois éléments clés dans le cadre de ses investissements, soit i) les rendements financiers, ii) l'atténuation des risques et iii) la concessionnalité.

### Rendements financiers

Le FCC ne fournit pas de subventions et n'investira pas s'il ne peut pas s'attendre raisonnablement à recouvrer son capital. Un tel facteur décisionnel reflète l'objectif du FCC de préserver son capital investi dans l'ensemble de son portefeuille à long terme. Toutes distributions de capital liées à ses investissements serviront à couvrir ses charges d'exploitation et à être réinvesties dans des investissements additionnels, dans le but de créer un instrument d'investissement autofinancé au fil du temps.

### Atténuation des risques

Le FCC investit dans des instruments qui absorbent certains risques afin de réduire l'incertitude et d'encourager l'investissement privé dans des projets, des technologies, des entreprises et des chaînes d'approvisionnement efficaces à faibles émissions de carbone. Chaque investissement devra tenir compte d'un ou de plusieurs facteurs de risque parmi les suivants qui fragilisent le profil financier à long terme d'un investissement :

- le risque lié à la demande associé à l'incertitude entourant la demande et la valeur marchande finales;
- le risque lié aux politiques associé à l'incertitude perçue en ce qui a trait à la réglementation en matière de lutte contre les changements climatiques;
- le risque réglementaire associé à l'évaluation des projets et à l'octroi de permis dans le cadre de projets de construction;
- le risque d'exécution qui découle de la création inédite de produits commercialisés et d'entreprises;
- le risque de liquidité qui découle de l'investissement dans des projets ne disposant pas de financement par emprunt important ou de marché secondaire visible pour les actions;
- d'autres risques qui limitent l'intérêt des investisseurs.

### Concessionnalité

Les investissements du FCC devraient généralement disposer d'un certain niveau de concessionnalité (c'est-à-dire, des rendements inférieurs au rendement du marché ajusté au risque) en vue de réaliser pleinement l'objectif d'exploiter les capitaux privés. Cette concessionnalité pourra revêtir diverses formes et être guidée selon les principes suivants :

- le FCC veillera toujours à réduire au minimum la concessionnalité d'un investissement au niveau nécessaire pour attirer des capitaux privés ou assurer autrement la viabilité du projet;
- le FCC participera, à un degré approprié, avec des investisseurs du secteur privé au risque de baisse et au potentiel de hausse d'un investissement.



# Nouveau Monde Graphite Inc.

Exemples de cas d'investissement

## Investissement dans des chaînes d'approvisionnement faibles en carbone :

~35,6 M\$

Investissement du FCC

Soutient le développement de la **plus grande installation entièrement intégrée de production de graphite naturel en Amérique du Nord**

Soutient et **renforce les chaînes d'approvisionnement essentielles** et les nouveaux emplois manufacturiers au Canada

**Réalise le premier investissement direct au Québec**, contribuant à la diversification du portefeuille du FCC

Grâce à ses outils de financement flexibles, le FCC permet aux entreprises canadiennes qui sont à des étapes critiques de leur développement de poursuivre leur croissance et de diminuer les risques de leurs projets.

En décembre 2024, le FCC a annoncé sa première transaction dans le secteur des minéraux critiques avec un investissement dans Nouveau Monde Graphite Inc. (TSX : NOU, NYSE : NMG) (« NMG »), une société québécoise d'extraction et de traitement du graphite. NMG développe une chaîne de valeur intégrée pour transformer le graphite naturel en matériel d'anode actif, un composant essentiel des batteries au lithium-ion. La phase 2 du plan de développement de NMG qui comprend la mine Matawinie et l'usine de matériaux de batteries à Bécancour représente collectivement l'une des opportunités les plus avancées en matière de minéraux critiques intégrés au Canada. Elle soutiendra les efforts nord-américains pour construire des chaînes d'approvisionnement plus résilientes au profit des économies nationales.

### Cet investissement s'inscrit dans le mandat du FCC pour les raisons suivantes :

— **Il tire profit de la richesse en ressources naturelles du Canada et renforce les chaînes d'approvisionnement essentielles** pour assurer le bien-être économique et environnemental à long terme du Canada;

— **Il fait la promotion de la résilience géopolitique des chaînes d'approvisionnement** et de l'intégration de la chaîne d'approvisionnement nord-américaine en batteries et véhicules électriques;

— **Il contribue à l'essor d'une société** qui créera des emplois et une croissance propre dans l'ensemble de la base industrielle canadienne.

Grâce à ses outils de financement flexibles, le FCC permet aux entreprises canadiennes qui sont à des étapes critiques de leur développement de poursuivre leur croissance et de diminuer les risques de leurs projets. Ce faisant, NMG pourra poursuivre son développement jusqu'à une décision d'investissement finale (« DIF »), prévue actuellement en 2025.

L'étude de faisabilité intégrée pour la phase 2 du plan de développement de NMG progresse en vue d'optimiser les paramètres de production, l'ingénierie et les projections de coûts. Tant les investisseurs que les décideurs politiques reconnaissent l'importance stratégique d'assurer un approvisionnement stable en minéraux critiques, qui sont essentiels aux industries de haute technologie – de la défense à l'énergie renouvelable en passant par les batteries.

# Processus d'investissement

L'exécution du mandat du FCC est effectuée sans lien de dépendance avec le gouvernement du Canada. GAFCC, une filiale d'Investissements PSP, comprend une équipe de professionnels en investissement chevronnés, dotés d'une expérience dans une variété de classes d'actifs, dont les infrastructures, les capitaux privés et les ressources naturelles.

À l'aide de sa structure de gouvernance, GAFCC sélectionne et acquiert des investissements conformément au mandat du FCC. Elle profite ainsi du jugement de l'équipe en matière d'investissement pour bâtir un portefeuille conforme au mandat du FCC, et ce, à la vitesse et à l'échelle requises pour maximiser son impact.

En vue d'appliquer concrètement le mandat du FCC, GAFCC a créé des cadres et des outils qui traduisent chacun des objectifs stratégiques en piliers et indicateurs de rendement clés, en complément aux exigences de présentation de l'information financière prévues par la loi.

L'évaluation des investissements du FCC comprend à la fois une évaluation financière plus conventionnelle, harmonisée aux meilleures pratiques d'investissement, de même qu'une évaluation axée sur l'impact conformément au mandat du FCC. Comme énoncé à la section précédente, tous les investissements doivent démontrer leur solidité financière. Le processus d'investissement de GAFCC s'assure également que l'investissement s'inscrira dans un portefeuille qui ciblera la préservation du capital. La prochaine section présente en détail ladite évaluation de l'impact.



Vue d'une rivière entourée d'arbres (Québec)

# Cadre d'impact

GAFCC définit l'« impact » comme l'ensemble des indicateurs que le FCC vise à atteindre au niveau de son portefeuille au fil du temps, en cumulant les données des sociétés en portefeuilles. Il en résulte les piliers et les critères de rendement<sup>9</sup> qui forment la base du cadre d'évaluation et de gestion de l'impact (« cadre d'EGI ») du FCC. Ce dernier est intégré dans l'ensemble du cycle de vie des investissements et constitue la base de la vérification diligente et de la sélection des investissements, de la gestion d'actifs et de la surveillance du portefeuille. Les investissements du FCC devront tenir compte d'un ou de plusieurs aspects du cadre d'EGI.

Tableau 1

## Cadre d'évaluation et de gestion de l'impact du FCC

Piliers	Lien avec le mandat du FCC	Critères de rendement
<b>Décarboner le Canada</b>	Réduire les émissions tout en faisant la promotion de la croissance économique et de la compétitivité canadienne	<ul style="list-style-type: none"> <li>— Émissions financées (incluant les émissions dans les champs d'application 1 et 2, ainsi que le champ 3, si possible)</li> <li>— Émissions évitées prévues</li> </ul>
<b>Favoriser la croissance propre au Canada</b>	<p>Améliorer les technologies et accompagner les entreprises dans leur croissance afin de stimuler la productivité, la compétitivité, la croissance et les emplois dans tous les secteurs nouveaux et traditionnels de la base industrielle canadienne</p> <p>Tirer parti de la richesse en ressources du Canada et renforcer les chaînes d'approvisionnement essentielles</p> <p>Fournir des avantages à long terme pour le Canada</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>— Estimation du nombre d'emplois créés ou soutenus par les investissements du FCC</li> <li>— Nombre de technologies et/ou de brevets créés, soutenus ou maintenus grâce aux investissements du FCC</li> <li>— Revenu d'exportation annuel issu des projets majeurs, des technologies propres et/ou des chaînes d'approvisionnement à faibles émissions de carbone</li> </ul>
<b>Caractère complémentaire</b>	Prioriser les investissements qui créent des impacts additionnels financiers (en faisant affluer le capital) ou génèrent des résultats économiques et environnementaux qui n'auraient pas été obtenus autrement	<ul style="list-style-type: none"> <li>— Ratio du capital privé (capitaux propres et dette) catalysé grâce aux investissements du FCC</li> <li>— Montant du nouveau capital mobilisé ou débloqué investi conformément au mandat du FCC (comprenant les preuves qualitatives)</li> </ul>

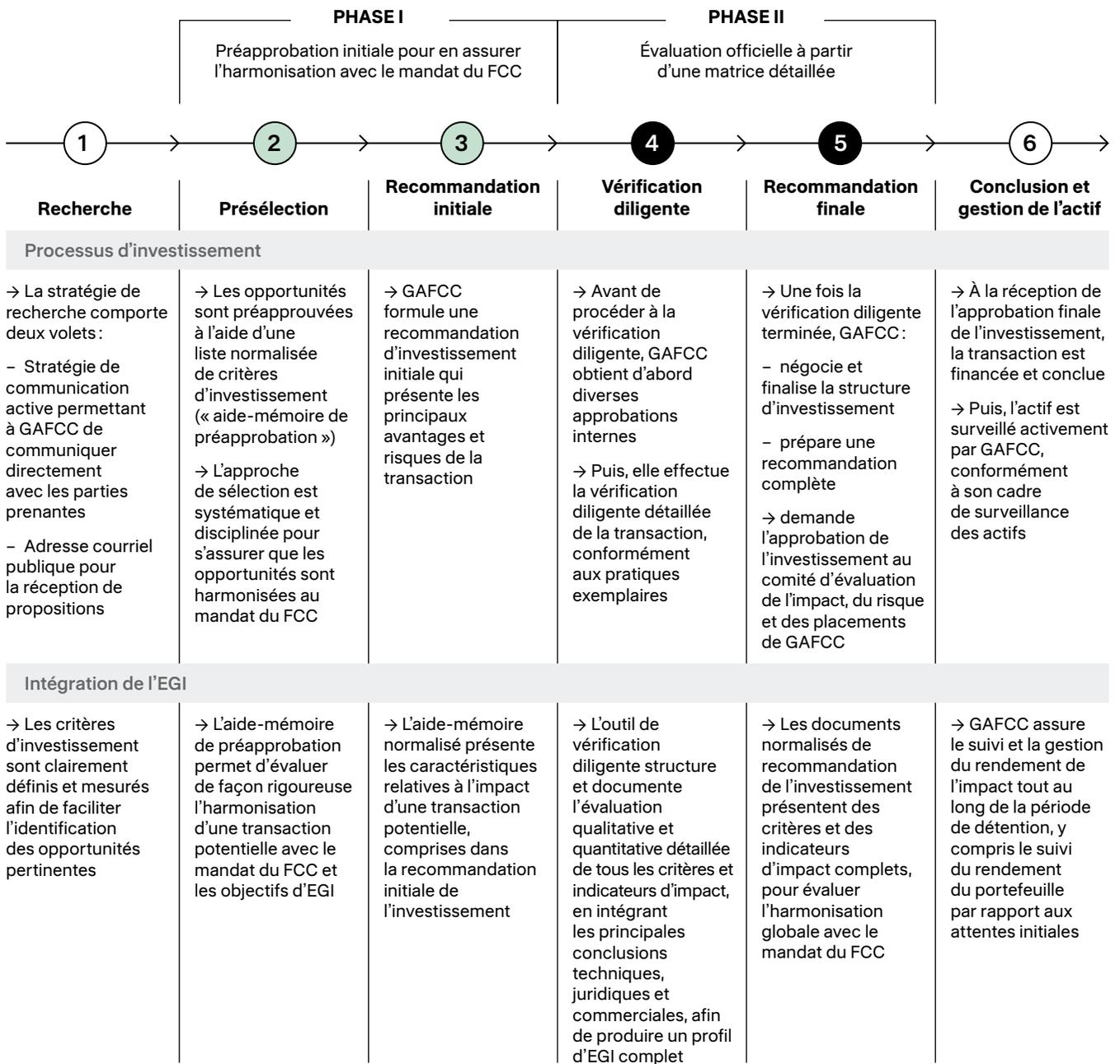
Le cadre d'EGI du FCC contribue à l'évaluation de tous les investissements en fonction de chaque pilier et harmonise l'ensemble de la stratégie d'investissement, des décisions et de la gestion sur des objectifs communs. Chaque investissement peut ne pas répondre à tous les critères de rendement, mais devrait contribuer à au moins un des objectifs clés, de telle sorte que GAFCC puisse réaliser le mandat du FCC pour l'ensemble du portefeuille. Ces objectifs sont ensuite intégrés dans l'ensemble du processus d'investissement, comme l'explique la prochaine section. Le rendement global est évalué par rapport aux objectifs, de façon globale, pour l'ensemble du portefeuille.

<sup>9</sup> Sera présenté par GAFCC sur une base annuelle, lorsque c'est possible et approprié, dans l'ensemble du portefeuille. **Veillez consulter le tableau 2, p. 16 Divulgations financières liées au climat.**

# Intégrer l'impact dans le cycle de vie de l'investissement

Le cadre d'EGI du FCC définit le processus pour intégrer la gestion de l'impact à chaque étape du cycle de vie de l'investissement, en définissant des mesures précises pour évaluer l'impact durant la présélection, la vérification diligente et la sélection d'un investissement, la gestion de l'actif et la surveillance du portefeuille.

Image 1  
**Survol du processus d'investissement et de l'intégration de l'EGI**



Le FCC cherche à assurer la durabilité des impacts créés par ses investissements, notamment après le désinvestissement. GAFCC évalue et surveille le rendement de chaque investissement en fonction des objectifs stratégiques du FCC, notamment lors des étapes suivantes du processus d'investissement :

### **Recherche, présélection et vérification diligente**

Durant la phase I (« présélection ») et la phase II (« vérification diligente »), le cadre d'EGI guide les utilisateurs dans l'évaluation d'une opportunité d'investissement à l'aide d'un ensemble exhaustif et cohérent d'indicateurs d'impact qui s'harmonisent avec les objectifs d'impact du FCC. La présélection vise à en démontrer l'harmonisation avec le mandat du FCC. La vérification diligente est quant à elle axée sur l'évaluation de chaque indicateur d'impact pour mesurer le rendement potentiel de la transaction conformément au mandat du FCC. GAFCC a mis sur pied des outils normalisés pour appuyer l'évaluation des transactions durant les phases de présélection et de vérification diligente. Ces outils lui permettent d'établir une évaluation complète de chaque investissement potentiel du FCC, qui est utilisée entre autres pour orienter la recommandation et la décision finale concernant l'investissement.

### **Conclusion de la transaction et gestion de l'actif**

GAFCC surveille et gère le rendement de l'impact tout au long de la période de détention, notamment à l'aide des moyens suivants :

— **Modalités contractuelles et gouvernance :** GAFCC cherche à intégrer des indicateurs et des exigences axés sur l'impact dans le contrat d'investissement afin de s'assurer que des impacts harmonisés au mandat du FCC sont créés et maintenus tout au long de la détention de l'investissement. Par exemple : exploiter le rôle du FCC dans les structures de gouvernance (p. ex., conseil d'administration, comités) pour influencer la prise de décisions et les stratégies qui amélioreront le rendement des investissements; soutenir les entités émettrices dans le développement de la capacité, des systèmes et des outils pour recueillir et gérer les données d'impact, de même que pour quantifier le rendement de l'impact et de la durabilité.

— **Collecte de données :** Durant le processus post-investissement, GAFCC surveille le rendement des investissements du FCC pour mesurer et présenter les impacts créés tout au long de la période de détention. GAFCC recueille les données d'impact auprès des entités émettrices sur une base annuelle. Elle veille à normaliser cette collecte de données, en fournissant des renseignements additionnels liés aux définitions et aux unités, aux sources, aux directives et aux cadres afin de soutenir une présentation constante de chaque indicateur. Les données fournies par chaque investissement font l'objet d'un examen et d'un contrôle de la qualité pour clarifier et limiter toute lacune.

— **Gestion de l'actif et engagement :** Les données d'impact recueillies permettent à GAFCC de surveiller les progrès des impacts au cours de la détention de l'investissement et par rapport aux attentes initiales, afin d'orienter sa gouvernance et ses activités d'engagement auprès des sociétés en portefeuille.

— **Présentation et surveillance :** Comme l'exigent ses documents de gouvernance, dont l'EGA, le FCC présente ses données d'impact agrégées pour l'ensemble du portefeuille sur une base annuelle, en surveillant le rendement par rapport au mandat du FCC et à ses objectifs stratégiques. Les données financières et liées à l'impact seront agrégées dans un système central de gestion des données qui sera utilisé pour surveiller le rendement global de l'impact du FCC et l'atteinte du mandat du FCC. Les renseignements issus de cette analyse peuvent ensuite être réutilisés dans la stratégie d'investissement pour soutenir la gestion de l'impact dans l'ensemble du portefeuille.

— **Sortie :** GAFCC tient également compte des scénarios de sortie du FCC et des résultats d'impact connexes (p. ex., les émissions évitées prévues, la viabilité de l'actif, le potentiel de croissance) pour comprendre comment les impacts harmonisés avec le mandat du FCC seraient maintenus. En date du présent rapport, le FCC n'avait pas encore procédé à un désinvestissement.



# Eavor Technologies Inc.

Exemples de cas d'investissement

## Investissement dans les technologies propres :

90,0 M\$

Investissement du FCC

Accélère le déploiement des **technologies propres qui renforcent l'autonomie énergétique et réduisent les émissions**

Crée et soutient **80 emplois permanents** en Alberta

Conserve la PI technologique développée au Canada

Grâce à cet investissement, le FCC soutient un champion canadien de l'énergie propre.

Eavor Technologies Inc. (« Eavor ») est une entreprise technologique d'énergie géothermique avancée. Elle a développé un système géothermique fermé exclusif, nommé Eavor-Loop<sup>MC</sup>, qui produit une source de chaleur et d'électricité, à la fois propre et fiable, qui nécessite peu d'espace et d'eau. Entreprise de pointe en démarrage, Eavor travaille sur la technologie et l'ingénierie de sa série de projets mondiaux à son siège social situé à Calgary.

Grâce à cet investissement, le FCC soutient un champion canadien de l'énergie propre. Eavor tire parti de son expertise en forage des sables bitumineux pour l'appliquer dans la décarbonation de l'approvisionnement en chaleur et en électricité, afin de soutenir l'autonomie énergétique, tout en réduisant les émissions de carbone mondiales.

### **Cet investissement s'inscrit dans le mandat du FCC pour les raisons suivantes :**

- L'accélération du déploiement de la technologie géothermique en système fermé d'Eavor contribuera à réduire les émissions de GES au Canada et à l'échelle mondiale;
- Son soutien à la création et au maintien d'emplois aidera à accroître la main-d'œuvre en Alberta;

— Elle crée et protège la propriété intellectuelle, en plus de renforcer le statut de chef de file du Canada dans l'innovation en énergie propre.

Eavor s'apprête à entamer la commercialisation de son premier projet commercial Eavor-Loop<sup>MC</sup> à Geretsried, en Allemagne. Le projet fournira aux municipalités avoisinantes 64 mégawatts de chaleur, en plus d'ajouter 8,2 mégawatts d'électricité dans le réseau au fil du temps.

Au cours de la prochaine année, le FCC travaillera avec Eavor pour continuer à élargir ses activités et à accélérer le déploiement de ses technologies tant à l'international qu'au Canada.

# Résultats et rendement de l'impact en 2024

GAFCC investit en vue de débloquer et de favoriser des résultats conformément au mandat du FCC. En partant de ce principe, GAFCC mesure, sur une base annuelle, le rendement du portefeuille d'investissements du FCC à partir de critères de rendement (définis ci-dessous).

Tableau 2  
Critères de surveillance annuelle du portefeuille du FCC

Piliers	Critères de surveillance annuelle du portefeuille (« critères de rendement »)	Références
Solidité financière	Discussion et analyse du rendement des états financiers annuels du FCC.	Section analyse de la performance et des résultats du portefeuille, p. 21
Décarboner le Canada	Présentation de rapports annuels conformément aux recommandations du TCFD.	Annexe A, p. 53
	Émissions évitées dans l'ensemble du portefeuille.	Tableau 3, p. 17
	Émissions financées du FCC (soit les émissions du portefeuille de portée 3, catégorie 15).	Tableau 4, p. 17
Favoriser la croissance propre au Canada	Lorsque c'est possible et approprié, estimation du nombre total d'emplois créés ou soutenus par les investissements du FCC, au cours d'une période déterminée par le gestionnaire.	Tableau 5, p. 18
	Lorsque c'est possible et approprié, calcul du revenu d'exportation annuel issu des projets majeurs, des technologies propres et/ou des chaînes d'approvisionnement à faibles émissions de carbone.	<i>Omis cette année</i>
	Lorsque c'est possible et approprié, calcul du nombre de technologies et/ou de brevets créés, soutenus ou maintenus grâce aux investissements du FCC.	Tableau 6, p. 18
Caractère complémentaire	Ratio du capital privé (capitaux propres et dette) catalysé grâce aux investissements du FCC.	Tableau 7, p. 19
	Lorsque c'est possible et approprié, calcul du nouveau capital mobilisé ou débloqué investi conformément au mandat du FCC.	Tableau 7, p. 19
Autres	Évaluation du capital du FCC engagé dans des activités majeures liées à des projets, des technologies propres et/ou des chaînes d'approvisionnement à faibles émissions de carbone.	Section analyse de la performance et des résultats du portefeuille, p. 21
	Lorsque c'est possible et approprié, présentation de l'information sur le portefeuille concernant certains indicateurs de rendement clés (« IRC ») liés à la durabilité.	<i>Omis cette année</i>

GAFCC renforce continuellement la collecte et la divulgation des données. En général, les critères de rendement peuvent être mesurés en termes absolus ou au prorata de l'investissement du FCC dans le projet ou l'entreprise en question. Comme il s'agit de la première année de divulgation, GAFCC travaille activement avec ses sociétés en portefeuille pour améliorer la qualité des données et peaufiner les méthodes. Étant donné que le FCC investit principalement dans les sociétés et les projets en démarrage, certains indicateurs pourraient évoluer lorsque plus de données seront disponibles. À ce titre, la liste précédente englobe l'ensemble des critères de rendement annuels du FCC conformément à l'EGA, mais les critères en italique ont été intentionnellement omis cette année.

Les indicateurs de rendement clés contenus dans le présent rapport sont basés sur des méthodes en évolution et des données présentées par les entreprises, qui ne font pas l'objet d'un processus de certification pour le moment. Toute erreur dans les données sous-jacentes peut entraîner des inexactitudes dans les indicateurs présentés. Au fil de l'évolution des normes sectorielles et de l'amélioration des données sous-jacentes, GAFCC pourrait mettre à jour ses modèles et ses méthodes, ce qui pourrait faire en sorte que ces informations ne soient plus comparables d'une année à l'autre, et qu'elles doivent être présentées de nouveau. **Veillez consulter la section Énoncé concernant les indicateurs de rendement, p. 19 pour en savoir plus.**

## Décarboner le Canada

### Émissions évitées dans l'ensemble du portefeuille

Les émissions évitées désignent la mesure des résultats attendus à la suite du déploiement d'un projet ou d'une technologie qui devrait entraîner un processus de réduction de l'intensité du carbone comparativement au statu quo. Cet indicateur illustre de façon quantitative les gains en matière d'émissions de gaz à effet de serre (« GES ») qui devraient découler des investissements du FCC au fil du temps. Notamment, de nombreux investissements du FCC en technologies propres sont effectués dans des sociétés ou des gestionnaires de fonds basés au Canada, mais qui déploient également leurs technologies ou leurs activités sur d'autres marchés. En suivant les émissions évitées tant au Canada qu'à l'étranger, GAFCC vise à saisir l'impact prévu considérable associé à ses sociétés en portefeuille, au Canada et à l'international.

Point important, cet indicateur ne représente pas une cible et reflète plutôt les hypothèses et les attentes de GAFCC en date du présent rapport, et comprend des risques et des incertitudes inhérents. **Veillez consulter l'annexe A, p. 53 pour en savoir plus.**

Tableau 3

### Cumul des émissions directes évitées prévues par les sociétés en portefeuille du FCC, entre 2024 et 2030

Jusqu'à 15,9 millions tCO <sub>2</sub> e	Jusqu'à 4,1 millions tCO <sub>2</sub> e
À l'échelle mondiale	Au Canada

### Émissions financées du FCC

Les émissions financées sont des émissions de GES liées aux activités d'investissement et de prêt des institutions financières. Conformément à la pratique actuelle des investisseurs institutionnels, dont Investissements PSP, GAFCC s'appuie sur le Partnership for Carbon Accounting Financials (le « PCAF ») pour évaluer et divulguer les émissions de GES associées à ses activités financières.

La méthode utilisée par GAFCC pour calculer les émissions financées du FCC est guidée par la norme du PCAF, qui est elle-même fondée sur la recommandation technique pour le calcul des émissions de GES de portée 3 du Protocole des GES pour les activités d'investissement de catégorie 15. Conformément à ce document, le portefeuille d'investissement du FCC représente une source indirecte d'émissions divulguées dans le cadre des activités des chaînes de valeur des entreprises du Protocole des GES<sup>10</sup>. **Veillez consulter l'annexe A, p. 53 pour en savoir plus.**

Tableau 4

### Émissions financées du FCC en 2024

#### Émissions financées et empreinte carbone, selon le PCAF (2024)

Émissions financées, selon le PCAF (tCO <sub>2</sub> e)	1 088
Actif sous gestion ajusté du PCAF dans le champ d'application (million \$ investis)	259
Couverture de l'actif sous gestion dans le champ d'application	90 %
Cote de qualité des données du PCAF, pondérée par taille d'investissement	1,88
Empreinte carbone de 2024 (tonnes CO <sub>2</sub> e/ million (s) \$ investis)	4,2

10 GAFCC applique une approche de consolidation du contrôle opérationnel aux limites organisationnelles du FCC.

## Favoriser la croissance propre au Canada

Le FCC investit dans des projets, des technologies et des entreprises qui, entre autres, créent de la valeur pour la population canadienne en soutenant et en créant des emplois. Veuillez noter que les données sur les emplois comprennent uniquement les emplois canadiens permanents directement au sein des sociétés en portefeuille du FCC et excluent les emplois temporaires additionnels (comme les emplois en construction) et les emplois indirects.

Tableau 5

### Emplois canadiens permanents directs au sein des sociétés en portefeuille du FCC (équivalent temps plein)

1192 emplois canadiens	261 nouveaux emplois canadiens
Total des emplois canadiens dans les sociétés en portefeuille du FCC au 31 décembre 2024	Croissance des emplois canadiens dans les sociétés en portefeuille du FCC, 2024

Le FCC cherche également à protéger et à promouvoir la propriété intellectuelle des entreprises canadiennes pour contribuer à la croissance de la compétitivité au pays. Les données sur les brevets couvrent le nombre de brevets individuels détenus par les sociétés en portefeuille du FCC, en sachant que certains de ces brevets peuvent être détenus dans des régions à l'extérieur du Canada.

Tableau 6

### Nombre de brevets détenus par des sociétés en portefeuille du FCC

315 brevets	85 nouveaux brevets
Total des brevets détenus par des sociétés en portefeuille du FCC au 31 décembre 2024	Croissance des brevets détenus par des sociétés en portefeuille du FCC, 2024

Les données sur les emplois et les brevets sont autodéclarées par les sociétés en portefeuille du FCC et les fonds ne sont pas répartis au prorata de l'investissement du FCC, et ne sont pas vérifiées ni garanties par un tiers indépendant.

## Caractère complémentaire

La complémentarité financière est un facteur essentiel de la stratégie d'investissement du FCC et désigne l'« injection » de capitaux privés dans l'économie canadienne qui n'aurait probablement pas eu lieu sans la participation du FCC. Le FCC tient compte de deux catégories de complémentarité financière :

### — Complémentarité simultanée (afflux de capital) :

Un investissement du secteur privé qui survient au même moment que celui du FCC. Le concept de complémentarité financière simultanée, aussi connu sous le nom de ratio d'afflux de capitaux supplémentaires, met en lumière la capacité des structures de financement concessionnel pour rendre les investissements commercialement viables pour les investisseurs conventionnels selon des modalités essentiellement similaires à celles du FCC.

— **Complémentarité différée (mécanisme d'atténuation transitoire des risques) :** Un capital privé levé par une société sur une période prolongée à la suite de l'engagement du FCC. Par moment, le capital privé externe débloqué par un investissement du FCC peut ne pas sembler fondé sur le même échéancier que l'investissement du FCC. Par exemple, le capital du FCC peut diminuer le risque pour une entreprise ou un projet, ce qui lui permet d'atteindre un jalon important qui le positionne pour de futures levées de fonds réussies.

GAFCC cherche à s'assurer que chacun des investissements du FCC produit des résultats qui n'auraient pas été obtenus sans l'intervention du FCC, initialement et au fil du temps. Les deux formes de complémentarité financière reposent sur une thèse crédible qui démontre que ce capital additionnel peut avoir été attiré par la structure d'investissement du FCC, sa concessionnalité et/ou sa capacité à diminuer les risques des investissements. GAFCC dialogue avec les parties prenantes, examine les échéanciers des intérêts des investisseurs et cherche à comprendre les moteurs sous-jacents de la thèse d'investissement du capital privé pour valider ces hypothèses.

GAFCC cherche également à éviter que le FCC « fasse fuir » des investisseurs du secteur privé, lorsqu'un investissement disproportionné du FCC pourrait réduire, remplacer ou éliminer une participation du secteur privé. GAFCC vise à diriger les investissements du FCC vers des domaines qui nécessitent l'atténuation de certains risques pour attirer du financement privé, conformément à un objectif précis du mandat du FCC.

Comme le FCC en est encore à ses débuts et que tous les investissements sont récents, les indicateurs actuels ne tiennent compte que de la complémentarité financière simultanée qui peut être observée à court terme. Il s'agit soit du capital déjà investi aux côtés du FCC soit de celui qui a été engagé par contrat pour ce faire lors d'un jalon important précis dans le futur (par exemple, lors d'une future DIF). À noter que les données du ratio incluent tous les capitaux propres, la dette et les instruments hybrides, y compris les déploiements et les engagements, mais excluent les instruments dérivés, comme les contrats sur différence ou les achats de crédits carbone (« AACC »). GAFCC continuera à surveiller les levées de fonds des sociétés en portefeuille au fil du temps pour confirmer si les investissements ont bel et bien comporté moins de risques et attiré du capital privé conformément à la thèse de complémentarité du FCC.

Tableau 7

### Nouveau capital mobilisé ou débloqué investi conformément au mandat du FCC

Jusqu'à 892 millions de dollars	Jusqu'à 0,84:1
Montant du nouveau capital privé mobilisé ou débloqué investi conformément au mandat du FCC depuis sa création	Ratio du capital privé (capitaux propres et dette) catalysé grâce aux investissements du FCC, par dollar du capital du FCC engagé (moins les instruments dérivés) depuis la création du FCC

## Énoncé concernant les indicateurs de rendement

Lors de la préparation des indicateurs de rendement contenus dans le présent rapport, GAFCC a formulé un certain nombre d'opinions, d'estimations et d'hypothèses importantes. Les processus, les méthodes et les enjeux évalués sont complexes. Les données, les modèles et les méthodes utilisés sont souvent relativement nouveaux, évoluent rapidement et ne correspondent pas aux mêmes normes que celles utilisées dans le contexte des informations financières ou connexes. Ils ne font pas non plus l'objet des mêmes normes de divulgation ou de normes équivalentes, de points de référence historiques, de références comparatives ou de principes comptables acceptés à l'échelle mondiale.

Il arrive donc souvent que les données historiques ne puissent pas servir d'indicateurs fiables pour prévoir l'évolution de ces données. Les résultats des modèles, des données traitées et des méthodes seront aussi possiblement affectés par la qualité des données sous-jacentes, laquelle peut être difficile à évaluer. Nous nous attendons à ce que les orientations, les normes, les pratiques commerciales et la réglementation de l'industrie continuent d'évoluer dans ce domaine. La capacité à accéder aux données rapidement et le manque d'uniformité et de comparabilité entre les données posent également des défis. Cela signifie que les énoncés prospectifs et les renseignements abordés dans le présent rapport comportent un degré supplémentaire de risque et d'incertitude inhérents. À la lumière de l'incertitude liée à la nature de l'évolution des politiques et à la réaction des marchés à l'égard de la transition énergétique et d'autres enjeux pertinents en ce qui a trait au mandat du FCC, y compris entre les régions, de même qu'à l'efficacité de telles réactions, et selon les développements de la pratique sur les marchés et de la qualité et de la disponibilité des données, GAFCC pourrait devoir mettre à jour les modèles et les méthodes qu'elle utilise, ou modifier son approche concernant l'analyse. Ainsi, elle pourrait devoir modifier, mettre à jour et recalculer ses renseignements divulgués et ses évaluations. Les révisions des données liées à l'impact peuvent faire en sorte qu'elles ne soient plus réconciliables ou comparables d'une année à l'autre. Les renseignements contenus dans le présent rapport comprennent des indicateurs non financiers, des estimations ou d'autres renseignements ou données pouvant faire l'objet d'une grande part d'incertitude, notamment la méthode, la collecte et la vérification des données, les diverses estimations et hypothèses, ainsi que les données sous-jacentes obtenues de la part de tiers. Les renseignements liés à l'impact contenus au présent rapport n'ont pas été vérifiés ou garantis par un tiers indépendant. Les indicateurs non financiers dans l'ensemble du portefeuille comprennent les données relatives aux sociétés auprès desquelles le FCC a déjà déboursé du capital, ou avec lesquelles le FCC a pris des engagements juridiques préalables (conditionnels ou autrement), en date du 31 décembre 2024.



# Entropy Inc.

## Exemples de cas d'investissement

### Investissement dans un projet :

Jusqu'à

1,2 G \$

Investissement du FCC

Réduit les émissions tant au **Canada qu'à l'échelle mondiale**

Utilise le **stockage géologique de grande qualité du Canada et sa connaissance unique en CSC**

**Diminue les risques et accélère** les investissements privés en CSC

Ce partenariat de croissance stratégique représente un nouvel investissement important sur les marchés du carbone canadiens.

Le FCC et Advantage Energy Ltd. (TSX:AAV) (« Advantage ») ont conclu une convention d'investissement stratégique avec Entropy Inc. (« Entropy »), un développeur de projets en CSC avancés technologiquement. Cette entreprise basée à Calgary pourra réduire considérablement les émissions au Canada et à l'échelle mondiale. Le FCC a convenu d'effectuer un investissement de 200 millions de dollars dans Entropy, jumelé à un accord AACC à tarif fixe pouvant aller jusqu'à un million de tonnes par année.

Ce partenariat de croissance stratégique représente un nouvel investissement important sur les marchés du carbone canadiens. Les caractéristiques de l'AACC – notamment sa grande taille et ses prix contractuels à long terme – représentent une première mondiale sur les marchés de la conformité. Cette structure financière aide à diminuer les risques et à accélérer les investissements privés en CSC, en établissant une certitude à l'égard de la tarification du carbone pour les projets canadiens.

#### **Cet investissement s'inscrit dans le mandat du FCC pour les raisons suivantes :**

- L'accélération d'une entreprise de CSC basée au Canada, dotée d'une solution technologique innovante;
- Le soutien d'une équipe qualifiée de spécialistes canadiens déterminés à élargir l'utilisation de la technologie de CSC au Canada et dans le monde;

— L'utilisation de la propriété intellectuelle canadienne innovante pour déployer des projets de CSC à grande échelle, car la technologie modulaire de CSC d'Entropy est pertinente pour l'ensemble des industries canadiennes difficiles à décarboner.

En mars 2022, Entropy a annoncé une convention d'investissement stratégique de 300 millions de dollars avec Brookfield Corporation, par l'intermédiaire du Brookfield Global Transition Fund (« Brookfield »), afin d'augmenter le déploiement de la technologie de CSC d'Entropy à l'échelle mondiale. L'investissement du FCC s'appuie sur cette base solide et fournit une plus grande assurance de revenus pour accélérer les investissements majeurs d'Entropy au Canada. L'investissement stratégique du FCC et le premier AACC unique en son genre, à taux fixe, à grande échelle et à long terme a été conçu pour débloquer le capital de Brookfield et l'attirer dans les activités canadiennes, et accélérer le déploiement de la technologie de CSC d'Entropy au Canada. La convention-cadre permet au FCC d'acquérir jusqu'à un million de tonnes par année de crédits carbone du régime de règlement TIER (« Technology Innovation and Emissions Reduction ») de l'Alberta ou d'équivalents générés par Entropy, avec une allocation initiale visant l'achat d'environ 160 000 tonnes de crédits carbone TIER par année. En juillet 2024, Entropy a annoncé une décision d'investissement définitive sur le projet Glacier Phase 2, dont le démarrage est prévu au deuxième trimestre de 2026.

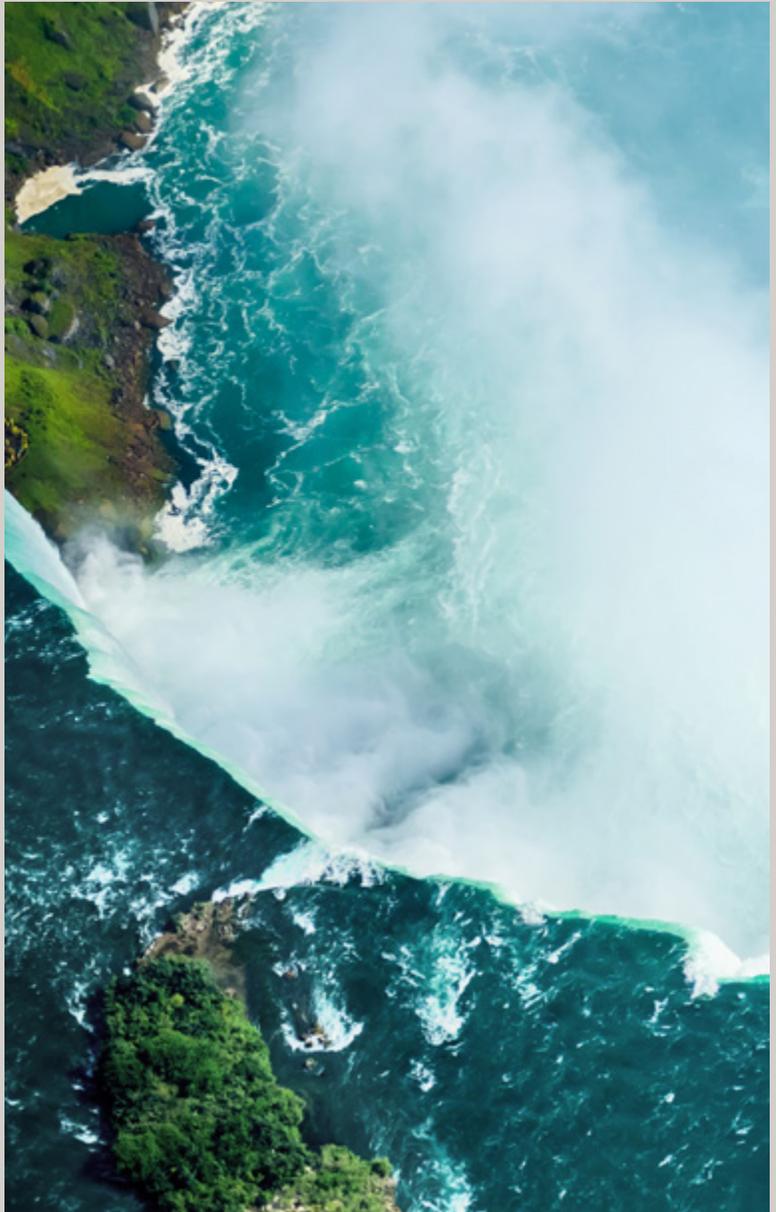
# Analyse de la performance et des résultats du portefeuille



---

Aperçu de la situation économique	23
Aperçu des activités du portefeuille	24
Réception, engagement et déploiement du financement	25

---



Niagara Falls (Ontario)

L'analyse par la direction de la performance et des résultats du portefeuille contient une analyse de la situation financière et des activités d'exploitation du Fonds de croissance du Canada Inc. (le « FCC » ou le « Fonds ») pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023. Elle doit être lue avec les états financiers du FCC pour les exercices clos les 31 décembre 2024 (les « états financiers ») et 2023<sup>11</sup>. Le rapport tient compte des éléments importants survenus, le cas échéant, entre le 31 décembre 2024 et le 26 mars 2025, date à laquelle il a été approuvé par le conseil d'administration.

---

## Énoncés prospectifs

De temps à autre, le FCC formule des énoncés prospectifs qui reflètent les hypothèses, les attentes, les objectifs, les stratégies et les intentions de la direction en date du présent rapport. Ces énoncés prospectifs sont habituellement identifiés par des verbes conjugués au futur ou au conditionnel, ainsi que par l'usage de mots comme « perspective », « croire », « estimé », « projet », « s'attendre », « prévoir » et d'autres termes ou expressions similaires.

En raison de leur nature, ces énoncés prospectifs exigent la formulation d'hypothèses et comprennent des risques et incertitudes inhérents. Par conséquent, le FCC ne peut pas garantir que tout énoncé prospectif se matérialisera. De plus, ses activités d'investissement futures pourraient différer de celles mentionnées aux présentes. Le lecteur ne doit pas accorder une importance indue aux énoncés prospectifs ni s'y fier à toute autre date.

<sup>11</sup> Sauf indication contraire, toute référence à « l'exercice clos le 31 décembre 2023 » fait référence à la période de 384 jours allant du 13 décembre 2022 (date de constitution) au 31 décembre 2023.

# Aperçu de la situation économique

Au cours des dernières années, l'économie canadienne s'est montrée résiliente face à de nombreux enjeux mondiaux, y compris la pandémie de COVID-19, des tensions géopolitiques et commerciales, et la hausse des pressions inflationnistes. En 2024, la croissance du produit intérieur brut (PIB) canadien a ralenti pour s'établir à 1,3 %, en baisse par rapport à une croissance de 2,1 % en 2023. Il s'agit du plus faible taux de croissance depuis 2016, si on ne tient pas compte de la pandémie.

Le resserrement des politiques monétaires de la Banque du Canada, qui s'est poursuivi jusqu'en juin 2024, a plombé l'économie. Les prix du pétrole ont diminué, passant d'un sommet de 87 \$ en avril 2024 à une fourchette de 70 \$ à 75 \$ au cours du deuxième semestre de l'exercice. Le marché du travail a montré des signes de détérioration, le taux de chômage ayant augmenté pour atteindre 6,7 % en décembre 2024, comparativement au creux historique de 5 % d'il y a deux ans. Ayant terminé l'exercice à 2,4 %, alors qu'elle s'établissait à 3,9 % à la clôture de l'exercice 2023, l'inflation diminue et s'approche de plus en plus de la cible de 2 %. Par conséquent, la Banque du Canada a entamé un cycle d'assouplissement de la politique monétaire en juin 2024, en abaissant son taux directeur à 3,25 % en décembre 2024, ce qui représente une diminution par rapport à un sommet de 5 %.

Autour du globe et en Amérique du Nord, dans un contexte de changements de politiques, de risques géopolitiques et d'enjeux structurels permanents, notamment une faible productivité et des contraintes d'abordabilité, les perspectives économiques du Canada sont chargées d'incertitudes. Les effets potentiels des tarifs américains sur l'économie canadienne pourraient se dévoiler de façon complexe et imprévisible au fil du temps. Des facteurs comme l'ampleur des tarifs, la fluctuation des taux de change et les décisions du gouvernement du Canada en matière de politiques pourraient avoir une influence sur la profondeur et la durée de ces effets.

Dans un contexte dans lequel les entreprises nagent de plus en plus dans l'incertitude et les coûts d'emprunt sont relativement élevés, le FCC se trouve en bonne position pour contribuer à la croissance de l'économie canadienne, particulièrement en favorisant les investissements du secteur privé dans les entreprises canadiennes. Faire passer le développement et le déploiement de technologies clés à la vitesse supérieure, renforcer les chaînes d'approvisionnement essentielles et tirer parti de l'abondance des ressources naturelles du pays est devenu d'autant plus crucial afin de contribuer à la croissance de l'économie nationale, dans l'intérêt de l'ensemble de la population canadienne, d'un océan à l'autre.

# Aperçu des activités du portefeuille

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, sept placements de portefeuille dans une variété d'axes stratégiques et de régions ont été annoncés, ce qui a permis au FCC d'atteindre un total de neuf placements de portefeuille et de s'engager à investir 2,1 milliards \$ dans cinq provinces depuis sa création. En 2024, les priorités de Gestion d'actifs Fonds de croissance du Canada inc. (« GAFCC »)<sup>12</sup> étaient d'élargir le portefeuille et d'accroître l'ampleur de sa stratégie d'investissement.

Cette vitesse de commercialisation et l'excellence de son exécution ont été possibles en mettant à profit l'écosystème d'exploitation solide d'Investissements PSP, sa gouvernance indépendante et son équipe d'investissement chevronnée dans les domaines des infrastructures, des capitaux privés et des ressources naturelles. La direction de GAFCC est satisfaite du solide modèle de prestation du FCC et de son rendement à ce jour. Depuis le début de ses activités, les placements du FCC ont permis d'assurer le maintien de plus de 1100 emplois et l'obtention d'un total de 315 brevets dans les sociétés en portefeuille, ainsi que de mobiliser près de 1 milliard \$ en financements privés pour des entreprises et des projets canadiens. En outre, ils devraient permettre de réduire de près de 15,9 millions de tonnes les émissions mondiales en équivalent de CO<sub>2</sub><sup>13</sup>. **Veillez consulter l'annexe A, p. 53 pour en savoir plus.**

Au cours de l'exercice, le FCC a reçu un montant total de 4,1 milliards \$<sup>14</sup> du gouvernement du Canada sous forme d'apports en capital. Ce financement a été accordé pour appuyer les engagements à l'égard des placements de portefeuille qui, dans certains cas, pourraient être déployés au cours des prochains exercices, pour honorer les garanties qui seront fournies dans le cours des activités du FCC, couvrir les coûts et conserver une protection plus que suffisante pour atténuer le risque de liquidité.

Au cours de l'exercice, le FCC a généré un résultat net de 80,8 millions \$, qui consiste en un revenu de placement de 137,4 millions \$, déduction faite de charges de 56,6 millions \$.

À titre de gestionnaire d'actifs à long terme, GAFCC investit pour susciter l'intérêt du secteur privé à l'égard de technologies et de projets relativement plus risqués que la moyenne. Le mandat d'investissement du FCC (le « mandat du FCC ») implique que la priorité de GAFCC n'est pas de dégager un rendement annuel à court terme, mais plutôt de préserver le capital du portefeuille à long terme. Bien qu'il puisse y avoir un certain degré de volatilité dans la performance financière du Fonds au fil du temps, la performance financière du FCC pour l'exercice considéré a permis de générer un rendement positif, déduction faite du total des charges, soit une hausse de près de 4 % en 2024. À cette fin, GAFCC continue de prévoir que le FCC recouvrera le capital pour l'ensemble de son portefeuille d'investissements à long terme.

Enfin, le FCC et GAFCC ont franchi un jalon important à la signature de l'entente de gestion d'actifs (l'« EGA ») conclue entre GAFCC, le FCC, CDEV et Investissements PSP le 11 mars 2024. Au cours de l'exercice, GAFCC a continué de renforcer son équipe et a désormais pignon sur rue à Calgary. Par ailleurs, les objectifs d'entreprise présentés à l'annexe C du résumé du Plan d'entreprise 2024-2028 du FCC ont été atteints par GAFCC et le FCC (le cas échéant).

Les résultats du FCC sont présentés ci-après.

<sup>12</sup> En mars 2023, l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (« Investissements PSP ») a été sélectionné pour agir en tant que gestionnaire d'actifs indépendant et exclusif pour le FCC. Par la suite, Investissements PSP a incorporé sa filiale détenue en propriété exclusive, GAFCC, à cette fin.

<sup>13</sup> Tonnes d'émissions d'équivalent en dioxyde de carbone.

<sup>14</sup> Comprend une tranche de 1,1 milliard \$ qui a fait l'objet d'un appel de fonds en vertu du Plan d'entreprise précédent. En 2024, un montant de 3 milliards \$ a été reçu, conformément au Plan d'entreprise 2024-2028 dûment approuvé.

# Réception, engagement et déploiement du financement

Au cours de l'exercice, le FCC a émis 4 100 mille actions privilégiées (définies dans une section ci-après) à l'intention du gouvernement du Canada en contrepartie de 4,1 milliards \$ sous forme d'apports en capital. Un tel apport a été reçu par le FCC dans le but de favoriser le respect des engagements pris à l'égard des placements du portefeuille, qui dans certains cas seront déployés au cours de plusieurs années, pour honorer les garanties qui seront fournies dans le cours des activités du FCC, couvrir les coûts et conserver une couverture plus que suffisante pour atténuer le risque de liquidité.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, le FCC s'était engagé à investir 802,3 millions \$ dans plus de sept placements et avait déployé 157,1 millions \$. Depuis le début de ses activités, le FCC s'est engagé à investir 2,1 milliards \$ dans plus de neuf placements et a déployé 247,1 millions \$.

## Revenu de placement

Au cours de l'exercice, le revenu de placement du FCC a totalisé 137,4 millions \$, ce qui comprend 93,1 millions \$ tirés des activités de gestion de la trésorerie, 38,4 millions \$ en gains d'évaluation liés à ses placements et une tranche restante étant principalement attribuable aux gains de change et au revenu d'intérêts.

Les gains d'évaluation sont le résultat d'une augmentation de la juste valeur des placements détenus et tiennent compte de répercussions de situations sur le marché en général ou propres aux placements. La juste valeur est calculée à l'aide de méthodes d'évaluation largement reconnues et conformes aux normes d'évaluation professionnelles. Ils ont été calculés à l'aide de cours cotés du marché dans certains cas et de techniques d'évaluation dans d'autres, et en utilisant la valeur liquidative en ce qui concerne les placements dans des fonds privés. Les gains d'évaluation étaient principalement attribuables aux placements du FCC dans Nouveau Monde Graphite Inc., Entropy Inc. et le Fonds d'Impact Climatique Idéliste.

Le revenu de placement total a considérablement augmenté par rapport à l'exercice précédent, au cours duquel le FCC détenait deux placements conclus au quatrième trimestre de 2023, ne dégageant ainsi aucun gain ni aucune perte d'évaluation. De même, étant donné le niveau inférieur des liquidités disponibles, les activités de gestion de la trésorerie ont dégagé un revenu minimal.

## Charges

Le total des charges de 56,6 millions \$ du FCC pour l'exercice considéré comprenait les éléments clés suivants :

### Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation ont totalisé 48 millions \$ pour la période considérée. Les charges de rémunération et les charges indirectes de 43 millions \$ liées aux activités et services servant de soutien aux activités courantes du FCC et aux progrès qu'il réalise pour devenir un fonds de 15 milliards \$ d'ici 2028 (à partir des engagements depuis sa création de 2,1 milliards au 31 décembre 2024) ont été une composante clé des charges d'exploitation pour la période. Au fil de cette croissance, la trajectoire des charges d'exploitation devrait suivre un modèle courant que l'on appelle la « courbe en J », dans laquelle le rythme d'établissement des capacités opérationnelles dépasse au début la cadence des investissements.

— **Rémunération** : La majorité des charges d'exploitation se compose de charges de rémunération, compte tenu des avantages sociaux, qui découlent essentiellement de l'exécution du mandat du FCC, de l'intensification des capacités d'investissement de GAFCC et, dans une moindre mesure, de la poursuite de l'élaboration des cadres de gouvernance et opérationnels de GAFCC et du FCC.

— **Charges indirectes** : Les charges indirectes sont les charges associées à une partie des fonctions transversales d'Investissements PSP qui appuient GAFCC, comme les fonctions Technologie, Conformité et Ressources humaines. Parmi les principaux avantages de recourir aux fonctions transversales établies d'Investissements PSP, notons que GAFCC peut s'appuyer sur l'expertise, des ressources et de l'infrastructure de calibre mondial d'Investissements PSP sans devoir se soumettre à un long processus d'embauche

et de formation de personnel, ou à la configuration autrement coûteuse de ses propres systèmes et au démarrage de ses propres activités. Le modèle de gouvernance et cette approche offrent des avantages à long terme pour le FCC.

Les honoraires de consultation et de services professionnels de l'exercice se sont établis à 5 millions \$ et ont été comptabilisés dans les charges d'exploitation. Ces honoraires ont été versés principalement pour des mandats de consultation où des compétences spécialisées étaient requises pour un court laps de temps, notamment des services de consultation juridique ainsi que des services de consultation dans différents marchés ciblés.

### **Charges liées aux placements :**

Le total des charges du FCC comprenait des coûts de transaction liés aux placements de 8,6 millions \$. Ces coûts, attribuables aux charges liées au contrôle préalable, aux affaires juridiques et à d'autres activités d'investissement, sont principalement associés aux investissements réalisés et, dans une moindre mesure, aux investissements en cours ou en instance d'évaluation.

### **Charges de l'exercice considéré par rapport à celles du Plan d'entreprise 2024-2028 :**

Le Plan d'entreprise 2024-2028 (le « Plan d'entreprise ») présente les activités de placement prévues et les ressources requises pour en permettre l'exécution. Pour 2024, le total des charges prévues s'élevait à 73,4 millions \$, comparativement aux charges réelles de 56,6 millions \$. Cet écart favorable par rapport au Plan d'entreprise découle de charges liées aux placements considérablement plus basses que prévu, en partie contrebalancées par des charges d'exploitation plus élevées. La baisse des charges liées aux placements est attribuable à une diminution du volume de transaction et des coûts de transaction connexes. La baisse des coûts de transaction est en partie le résultat de la décision consciente de GAFCC de réaliser davantage d'activités liées aux placements en interne plutôt que de recourir à des conseillers externes. À cette fin, GAFCC a l'intention d'évaluer ses besoins organisationnels en continu et d'ajouter prudemment et graduellement des ressources au besoin, d'une manière correspondant à la croissance prévue de son portefeuille et dans les limites prescrites dans le Plan d'entreprise.

### **Charges de l'exercice considéré par rapport aux charges de l'exercice clos le 31 décembre 2023 (l'« exercice précédent »)**

Le total des charges de l'exercice précédent s'élevait à 32,2 millions \$, un niveau considérablement plus bas que celui de l'exercice considéré, étant donné que le FCC ne faisait alors qu'amorcer sa phase de démarrage, que ses activités opérationnelles et de placement étaient moindres que celles de l'exercice considéré, et que GAFCC élargissait les rangs de sa main-d'œuvre spécialisée.

### **Charges d'exploitation :**

Le total des charges pour l'exercice précédent tenait compte des activités de démarrage visant la mise sur pied du FCC et était principalement composé de la rémunération et des charges indirectes de 20,6 millions \$ ainsi que des honoraires de consultation et de services professionnels de 8,5 millions \$, dont la plus grande partie a été engagée par la CDEV en lien avec la constitution du FCC.

### **Charges liées aux placements :**

Les charges liées aux placements du FCC pour l'exercice précédent comprenaient des coûts de transaction de 3,1 millions \$.

### **Ratio du total des charges :**

Le total des charges du FCC pour l'exercice considéré se situait sous la barre des 40 points de base de l'engagement de 15 milliards \$ sur une base annualisée. À mesure que la croissance du FCC s'accélère, nous prévoyons que le total des charges reste à 90 points de base de l'engagement de 15 milliards \$ à l'échéance.

### **Gestion des risques**

L'objectif d'affaires du FCC est de réaliser des investissements conformément à son mandat, de mener à bien ses objectifs stratégiques tout en recouvrant son capital pour l'ensemble de son portefeuille d'investissements et en recyclant son capital à long terme. GAFCC tire parti de l'expertise en placements d'Investissements PSP en matière d'identification, d'évaluation, de gestion, d'atténuation et de surveillance des risques, et de réalisation d'analyses de sensibilité, tout en ajustant ses processus pour répondre aux besoins spécifiques du FCC et pour refléter le statut d'entreprise en démarrage de l'entité. Dans ses activités, le FCC a déjà adopté, adapté et officialisé plusieurs pratiques de gestion de risques d'Investissements PSP.

Au 31 décembre 2024, l'évaluation des risques du FCC était principalement axée sur le risque lié aux placements et comprenait le risque de marché, le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de concentration, comme il est mentionné à la note 6 des états financiers, ainsi que le risque stratégique et le risque en matière d'impact, appuyés par le cadre d'évaluation et de gestion de l'impact du FCC, tels qu'ils ont été décrits dans la section « Processus d'investissement » du présent rapport.

## Gestion du capital

La structure du capital du FCC est composée d'actions ordinaires et d'actions privilégiées. L'unique source de financement du FCC est l'émission d'actions privilégiées. Le FCC n'a pas le droit d'emprunter des fonds autrement que pour fournir des garanties et conclure des engagements de prêts à l'appui de ses transactions de placement, pour un montant annuel total ne dépassant pas le montant annuel de l'engagement approuvé et en vigueur en vertu du dernier Plan d'entreprise. Les montants garantis, le cas échéant, sont divulgués à la note 11 des états financiers.

## Actions ordinaires

Le capital du FCC est composé d'une action ordinaire émise à la valeur nominale de 1 000 \$ l'action, pour un capital social total de 1 000 \$. Le FCC est autorisé à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires. Les porteurs de ces actions ont le droit de recevoir des dividendes de la manière et au moment où ils sont déclarés de temps à autre, et ont droit à un vote par action à toutes les assemblées générales du FCC.

## Actions privilégiées

Le 11 mars 2024, l'entente de financement modifiée et mise à jour (l'« entente de financement ») a été conclue entre le FCC et le gouvernement du Canada à l'égard du financement du FCC, en vertu du paragraphe 118(1) de la *Loi d'exécution de l'énoncé économique de l'automne 2022*, telle que modifiée par la *Loi n° 1 d'exécution du budget de 2023*. Le financement est réalisé par voie de souscription d'actions privilégiées de catégorie A (les « actions privilégiées ») du FCC selon les modalités définies dans l'entente de financement aux fins du financement du FCC, jusqu'à concurrence de 15 milliards \$, pour l'administration et l'exécution de son mandat. Les actions privilégiées sont décrites plus en détail à la note 7 des états financiers.

## Garanties, indemnités et engagements

Dans certains cas, le FCC peut fournir une indemnisation aux administrateurs, aux dirigeants, à certains représentants du FCC ou à des tiers dans le cours normal de ses activités. Par conséquent, le FCC peut être tenu d'indemniser de telles parties en vertu de certaines conditions ou en lien avec la réalisation de leurs obligations contractuelles.

Le FCC peut également conclure des engagements en lien avec des transactions d'investissement dans le cours normal de ses activités.

Les indemnités, les garanties et les engagements incluant tous les montants impayés sont décrits aux notes 11 et 12, respectivement, des états financiers.

## Jugements, estimations et hypothèses comptables importants

Dans la préparation des états financiers, la direction pose certains jugements, fait des estimations et formule des hypothèses qui peuvent toucher les montants qui y sont présentés. Les jugements importants comprennent les jugements liés à la détermination du statut d'entité d'investissement comme il est décrit à la note 2.2.

La direction fait également des estimations et formule des hypothèses relatives à l'évaluation, à l'appréciation des risques et aux informations connexes à l'égard des placements privés, des fonds privés, des titres de créance convertibles et autre prêt et des instruments dérivés. Les principales hypothèses formulées par la direction relatives à l'évaluation des instruments financiers sont présentées à la note 4.2.3 et celles relatives à l'appréciation des risques, à la note 6.

Les sources d'incertitude relatives aux estimations liées à l'imprévisibilité et à la volatilité macroéconomiques comprennent la nature du secteur dans lequel le FCC investit, le contexte géopolitique actuel, y compris l'imposition possible de tarifs douaniers, le stade précoce des placements, les défis liés à la chaîne d'approvisionnement, les modifications apportées aux politiques sur le carbone, l'inflation et les taux d'intérêt. Ces situations pourraient avoir une incidence continue sur les résultats financiers, en raison des incertitudes, dont leur ampleur et leur durée. Les états financiers du FCC tiennent compte des facteurs macroéconomiques susmentionnés dans la mesure où ceux-ci sont connus à la date de clôture.

Bien que les hypothèses reflètent les meilleures estimations de la direction, les résultats réels pourraient différer de ces estimations en raison des incertitudes qui entourent leur utilisation.

# États financiers

## et notes aux états financiers



Responsabilité de la direction pour l'information financière	29
Rapport des auditeurs indépendants	30
État de la situation financière	32
État du résultat net	33
État des variations des capitaux propres	33
Tableau des flux de trésorerie	34
Notes des états financiers	35



Parc national Klwane (Yukon)

# Responsabilité de la direction pour l'information financière

Les états financiers du Fonds de croissance du Canada Inc. (le « FCC ») pour l'exercice financier clos le 31 décembre 2024 (les « états financiers ») ont été préparés par Gestion d'actifs Fonds de croissance du Canada inc.<sup>A</sup> (« GAFCC »), agissant en sa capacité de gestionnaire d'actifs du FCC conformément aux modalités de l'entente de gestion d'actifs datée du 11 mars 2024 conclue entre le FCC, GAFCC, la Corporation de développement des investissements du Canada et l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (collectivement les dirigeants du FCC, désignés la « direction » dans la présente), et approuvés par le conseil d'administration du FCC. Ces états financiers ont été préparés selon les normes IFRS® de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB ») et incorporées dans le *Manuel de CPA Canada*. La direction est responsable du contenu de ces états financiers et de l'information financière figurant dans l'analyse de la performance du portefeuille. Les états financiers comprennent certains montants qui sont fondés sur les jugements et les meilleures estimations de la direction, au besoin. Les informations significatives sur les méthodes comptables qui ont été employées figurent à la note 2 des états financiers. L'information financière présentée dans l'analyse de la performance du portefeuille est conforme à celle présentée dans les états financiers.

À notre connaissance, les présents états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière, de la performance financière et des flux de trésorerie du FCC, à la date des états financiers et pour les périodes présentées dans ceux-ci.



Corinne Boone

Membre du conseil,  
Fonds de croissance du Canada Inc.

Le 26 mars 2025

GAFCC a adéquatement conçu et mis en œuvre le contrôle interne à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2024, pour fournir une assurance raisonnable à l'égard de la fiabilité de l'information financière et de la préparation des états financiers à des fins de publication selon les IFRS.

GAFCC maintient des registres et systèmes de contrôle interne et met en œuvre des procédures à l'appui conçues pour fournir une assurance raisonnable que les actifs du FCC sont bien protégés.

Le conseil d'administration est responsable de l'examen des états financiers et de leur approbation et se réunit régulièrement avec la direction pour discuter de questions de présentation de l'information financière. Le conseil d'administration examine et approuve les états financiers annuels.

Les auditeurs conjoints externes du FCC, à savoir le Bureau du vérificateur général du Canada et Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. (les « auditeurs externes »), ont réalisé un audit indépendant des états financiers selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada, en exécutant les tests et en mettant en œuvre les procédures qu'ils ont jugées nécessaires pour formuler une opinion dans le rapport des auditeurs indépendants. Les auditeurs externes ont pleinement et librement accès à la direction et au conseil d'administration pour discuter de leurs constatations quant à l'intégrité de la présentation de l'information financière du FCC et sur le caractère adéquat des systèmes de contrôle interne.



Yannick Beaudoin

Président et chef de la direction,  
Gestion d'actifs Fonds de croissance du Canada inc.

Le 26 mars 2025

<sup>A</sup> Dans ce document, GAFCC englobe le personnel détaché auprès du FCC par l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public pour la période précédant la conclusion de l'EGA.

# Rapport des auditeurs indépendants

Au ministre des Finances

## Rapport sur l'audit des états financiers

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds de croissance du Canada Inc. (« FCC »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2024, et l'état du résultat net, l'état des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris les informations significatives sur les méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du FCC au 31 décembre 2024, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes IFRS de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB).

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du FCC conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport des auditeurs sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Nous avons obtenu le rapport annuel avant la date de ce rapport des auditeurs. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes IFRS de comptabilité publiées par l'IASB, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du FCC à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider FCC ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du FCC.

### Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du FCC;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du FCC à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener FCC à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Pour la vérificatrice générale du Canada,

  
**Mélanie Cabana, CPA auditrice**

Première directrice principale

Montréal, Canada  
 Le 26 mars 2025

## Rapport relatif à la conformité aux autorisations spécifiées

### Opinion

Nous avons effectué l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées des opérations du Fonds de croissance du Canada Inc. dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers. Les autorisations spécifiées à l'égard desquelles l'audit de la conformité a été effectué sont les suivantes : les dispositions applicables de la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, les articles et le règlement administratif du Fonds de croissance du Canada Inc. ainsi que l'instruction donnée en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

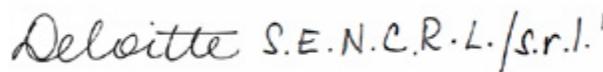
À notre avis, les opérations du Fonds de croissance du Canada Inc. dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers sont conformes, dans tous leurs aspects significatifs, aux autorisations spécifiées susmentionnées. De plus, conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances*, nous déclarons qu'à notre avis les principes comptables des Normes IFRS de comptabilité publiées par l'IASB ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

### Responsabilités de la direction à l'égard de la conformité aux autorisations spécifiées

La direction est responsable de la conformité du Fonds de croissance du Canada Inc. aux autorisations spécifiées indiquées ci-dessus, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la conformité du Fonds de croissance du Canada Inc. à ces autorisations spécifiées.

### Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées

Nos responsabilités d'audit comprennent la planification et la mise en œuvre de procédures visant la formulation d'une opinion d'audit et la délivrance d'un rapport sur la question de savoir si les opérations dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers sont en conformité avec les exigences spécifiées susmentionnées.



<sup>1</sup> CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A125494

Montréal, Canada  
 Le 26 mars 2025

# État de la situation financière

Au 31 décembre 2024

(en milliers de dollars canadiens)

	Notes	31 décembre 2024	31 décembre 2023
<b>Actif</b>			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4.1	<b>33 316</b>	13 300
Intérêts à recevoir	4.1	<b>1 502</b>	–
Placements	4.1	<b>4 421 190</b>	265 061
<b>Total de l'actif</b>		<b>4 456 008</b>	278 361
<b>Passif</b>			
Fournisseurs et autres passifs	4.1	<b>38</b>	103
Créditeurs à l'égard de parties liées	4.1, 9.2	<b>16 665</b>	19 781
<b>Total du passif</b>		<b>16 703</b>	19 884
<b>Capitaux propres</b>			
Capital social	7	<b>4 390 001</b>	290 001
Résultats non distribués (déficit)		<b>49 304</b>	(31 524)
<b>Total des capitaux propres</b>		<b>4 439 305</b>	258 477
<b>Total du passif et des capitaux propres</b>		<b>4 456 008</b>	278 361

Les notes font partie intégrante des états financiers.

Au nom du conseil d'administration :



**Corinne Boone**  
Membre du conseil

# État du résultat net

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024

(en milliers de dollars canadiens)	Notes	2024	2023 <sup>A</sup>
<b>Revenu :</b>			
Revenu de placement	4.2.5	<b>137 422</b>	649
<b>Charges :</b>			
Charges liées aux placements	8	<b>(8 556)</b>	(3 144)
Charges d'exploitation	8	<b>(48 038)</b>	(29 029)
<b>Résultat net</b>		<b>80 828</b>	(31 524)

# État des variations des capitaux propres

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024

(en milliers de dollars canadiens)	Notes	2024	2023 <sup>A</sup>
<b>Capital social</b>			
Solde au début de l'exercice		<b>290 001</b>	–
Émission d'actions ordinaires	7	–	1
Émission d'actions privilégiées	7	<b>4 100 000</b>	290 000
Solde à la fin de l'exercice		<b>4 390 001</b>	290 001
<b>Résultats non distribués (déficit)</b>			
Solde au début de l'exercice		<b>(31 524)</b>	–
Résultat net		<b>80 828</b>	(31 524)
Solde à la fin de l'exercice		<b>49 304</b>	(31 524)
<b>Total des capitaux propres</b>		<b>4 439 305</b>	258 477

Les notes font partie intégrante des états financiers.

A Sauf indication contraire, toute référence à « l'exercice clos le 31 décembre 2023 » dans les états financiers fait référence à la période de 384 jours allant du 13 décembre 2022 (date de constitution) au 31 décembre 2023.

# Tableau des flux de trésorerie

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024

(en milliers de dollars canadiens)	Notes	2024	2023
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation<sup>A</sup></b>			
Résultat net		<b>80 828</b>	(31 524)
Ajustements visant à rapprocher le résultat net des flux de trésorerie nets			
Revenu de placement	4.2.5	<b>(137 422)</b>	(649)
Variation nette des actifs et passifs d'exploitation			
Augmentation (diminution) des fournisseurs et autres passifs		<b>(65)</b>	103
Augmentation (diminution) des créiteurs à l'égard de parties liées		<b>(3 116)</b>	19 781
Intérêts reçus		<b>62 341</b>	475
Achat de placements à court terme		<b>(8 637 641)</b>	(174 887)
Cession de placements à court terme		<b>4 711 575</b>	-
Achat de placements autres qu'à court terme		<b>(156 484)</b>	(90 000)
<b>Sorties de trésorerie nettes liées aux activités d'exploitation</b>		<b>(4 079 984)</b>	(276 701)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>			
Apports en capital reçus – actions ordinaires	7	-	1
Apports en capital reçus – actions privilégiées	7	<b>4 100 000</b>	290 000
<b>Entrées de trésorerie nettes liées aux activités de financement</b>		<b>4 100 000</b>	290 001
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		<b>20 016</b>	13 300
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice		<b>13 300</b>	-
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice<sup>B</sup></b>		<b>33 316</b>	13 300

Les notes font partie intégrante des états financiers.

A Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, le revenu de placement et les intérêts reçus sont classés séparément sous Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation afin de mieux refléter l'importance de ces mouvements résultant des flux de trésorerie et de ceux sans contrepartie de trésorerie. Par conséquent les données comparatives ont été reclassées pour présenter le revenu de placement et les intérêts reçus séparément et pour diminuer d'un montant équivalent le total combiné des postes Achat de placements à court terme et Achat de placements autres qu'à court terme.

B Au 31 décembre 2024, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprenaient un montant de 1 416 mille \$ en trésorerie et un montant de 31 900 mille \$ en équivalents de trésorerie (respectivement 13 092 mille \$ et 208 mille \$ au 31 décembre 2023).

# Notes des états financiers

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024

## 1. Renseignements sur la société

Le Fonds de croissance du Canada Inc. (« FCC ») est une société de la Couronne et une filiale en propriété exclusive de la Corporation de développement des investissements du Canada (« CDEV »). La CDEV est, quant à elle, détenue en propriété exclusive par Sa Majesté le Roi du chef du Canada (le « gouvernement du Canada »). Le FCC a été constitué en personne morale par la CDEV en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* le 13 décembre 2022. Le FCC est assujéti à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et est exonéré de l'impôt de la Partie 1 en vertu de l'alinéa 149(1)(d.2) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

L'objectif du FCC, comme il est défini dans l'instruction (P.C. 2022-1272) en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, est de prendre les mesures nécessaires pour mettre en œuvre son mandat conformément à tout Énoncé des priorités et des responsabilités émis par le ministre des Finances. Le FCC a l'intention de soutenir la croissance de l'économie propre du Canada et à aider le Canada à réaliser ses objectifs de politique économique, y compris réduire les émissions et atteindre les cibles climatiques du Canada. Le mandat du FCC consiste à bâtir un portefeuille financièrement prudent d'investissements du secteur privé dans des entreprises et des projets canadiens pour aider à faire croître l'économie canadienne rapidement et à grande échelle sur la voie de la réduction des émissions et dans l'intérêt de demeurer concurrentiels à l'échelle mondiale à plus long terme.

Le FCC diffère des investisseurs à but lucratif traditionnels du secteur privé qui cherchent à obtenir des rendements sur le marché et des programmes traditionnels de subventions et de contributions du secteur public. Il vise à atteindre ses objectifs stratégiques tout en recouvrant son capital pour l'ensemble de son portefeuille d'investissements et en recyclant son capital à long terme.

À la suite de l'annonce faite dans le budget fédéral en mars 2023, l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (« Investissements PSP ») a été sélectionné pour agir en tant que gestionnaire d'actifs indépendant et exclusif pour le FCC. La *Loi sur l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public* a été modifiée en juin 2023 pour permettre à une filiale d'Investissements PSP de gérer les placements du FCC. À cette fin, Investissements PSP a incorporé une filiale détenue en propriété exclusive, Gestion d'actifs Fonds de croissance du Canada inc. (« GAFCC »), en août 2023. Investissements PSP n'a aucun lien de dépendance avec le gouvernement du Canada, et GAFCC

offre des services de gestion de placement, conformément à une entente de gestion d'actifs, également sans lien de dépendance avec le gouvernement du Canada (pendant la période de 384 jours close le 31 décembre 2023, une entente-cadre a été élaborée, en vertu de laquelle un comité des investissements dont les membres ont été détachés d'Investissements PSP a pris des décisions d'investissement pour le compte du FCC).

Le siège social du FCC est situé au 79, rue Wellington Ouest, bureau 3000, Toronto (Ontario).

## 2. Informations significatives sur les méthodes comptables

Les informations significatives sur les méthodes comptables qui ont été appliquées dans le cadre de la préparation des présents états financiers sont présentées sommairement ci-après et ont été appliquées à tous les exercices présentés.

### 2.1. Mode de présentation

Les états financiers du FCC ont été préparés selon les Normes IFRS® de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »).

Le FCC constitue une entité d'investissement selon la définition de l'IFRS 10, *États financiers consolidés*. Le FCC évalue sa participation dans des entreprises associées, des coentreprises et des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN ») selon l'IAS 28, *Participations dans des entreprises associées et des coentreprises*, et l'IFRS 9, *Instruments financiers*. Les passifs financiers, qui comprennent les fournisseurs et autres passifs et les créateurs à l'égard de parties liées, sont évalués au coût amorti.

Les présents états financiers présentent la situation financière et les résultats d'exploitation du FCC. Ils tiennent compte de l'activité économique du FCC en ce qui a trait à l'investissement des fonds que le gouvernement du Canada lui a confiés.

Les états de la situation financière du FCC sont présentés au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023. Les états du résultat net, les états des variations des capitaux propres et les tableaux des flux de trésorerie sont présentés pour les exercices clos le 31 décembre 2024 et le 31 décembre 2023.

La publication des présents états financiers a été autorisée par une résolution du conseil d'administration en date du 26 mars 2025.

## 2.2. Statut d'entité d'investissement

Le FCC a déterminé qu'il respecte les critères obligatoires de la définition d'entité d'investissement selon l'IFRS 10, en se basant sur les faits et circonstances qui existaient à la fin de l'exercice. Ces critères sont les suivants :

### i) Mandat et objet de l'entité

Comme il est mentionné à la note 1, le mandat du FCC consiste à bâtir un portefeuille financièrement prudent d'investissements du secteur privé dans des entreprises et des projets canadiens pour aider à faire croître l'économie canadienne rapidement et à grande échelle sur la voie de la réduction des émissions et dans l'intérêt de demeurer concurrentiels à l'échelle mondiale à plus long terme. L'objectif d'affaires du FCC est de recouvrer le capital pour l'ensemble de son portefeuille d'investissements et de recycler son capital à long terme. Par conséquent, le FCC doit investir conformément à son mandat, dans le but de réaliser un rendement sous forme de plus-values en capital et de revenu de placement.

L'horizon d'investissement du FCC est prévu sur une période de 15 ans, considérant que les investissements du secteur privé à l'appui du mandat du FCC peuvent avoir une période de recouvrement plus longue.

### ii) Évaluation de la performance

Le FCC évalue et apprécie la performance de ses placements sur la base de la juste valeur.

Outre les critères obligatoires contenus dans la définition, l'IFRS 10 présente également certaines caractéristiques typiques d'une entité d'investissement. L'absence de l'une ou l'autre de ces caractéristiques ne signifie pas nécessairement que l'entité ne peut constituer une entité d'investissement. L'une de ces caractéristiques est qu'une entité d'investissement doit avoir des investisseurs qui ne sont pas des parties liées de l'entité.

Comme il est mentionné à la note 9, étant donné que le FCC est une société de la Couronne, il est considéré comme étant lié au gouvernement du Canada ainsi qu'à d'autres entités qui sont sous le contrôle, le contrôle conjoint ou l'influence notable du gouvernement du Canada. Par conséquent, puisque les fonds gérés par le FCC proviennent de parties liées, il pourrait ne pas respecter la caractéristique typique susmentionnée.

Toutefois, comme il est mentionné à la note 1, le FCC exerce ses activités dans des conditions normales de concurrence par rapport au gouvernement du Canada. Par conséquent, il satisfait à tous les critères obligatoires de la définition susmentionnés et constitue une entité d'investissement.

Le FCC évaluera l'incidence de tout changement dans les faits et circonstances sur son statut d'entité d'investissement.

## 2.3. Sommaire des informations significatives sur les méthodes comptables

Les informations significatives sur les méthodes comptables qui ont été appliquées aux fins de la préparation des présents états financiers sont présentées ci-après.

### 2.3.1. Instruments financiers

#### i) Classement

Les actifs financiers, soit la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les intérêts à recevoir et les placements, sont gérés conformément au modèle économique de l'entité, qui est de réaliser des investissements conformément à son mandat tout en recouvrant le capital pour l'ensemble de son portefeuille d'investissements et en recyclant son capital à long terme. La performance de ces instruments financiers est évaluée sur la base de la juste valeur et ces instruments financiers sont classés comme étant à la JVRN. Ils sont décrits à la note 4.1.

Les passifs financiers, qui comprennent les fournisseurs et autres passifs et les créiteurs à l'égard de parties liées, sont évalués au coût amorti.

#### ii) Comptabilisation

Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés à la date à laquelle le FCC devient partie aux dispositions contractuelles qui s'y rattachent.

#### iii) Évaluation initiale et évaluation ultérieure

Tous les actifs financiers et passifs financiers sont initialement comptabilisés dans l'état de la situation financière à la juste valeur. Après l'évaluation initiale, les actifs financiers et passifs financiers continuent d'être évalués à la juste valeur ou au coût amorti. Les variations ultérieures de la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers classés comme étant à la JVRN, le cas échéant, sont comptabilisées dans les gains nets (pertes nettes) sur les variations de la juste valeur des placements dans l'état du résultat net.

#### iv) Décomptabilisation

Un actif financier (ou, le cas échéant, une partie de celui-ci) est décomptabilisé lorsque les conditions suivantes sont respectées :

- les droits de recevoir les flux de trésorerie de l'actif ont expiré; ou
- le FCC a transféré ses droits de recevoir les flux de trésorerie de l'actif ou a l'obligation de payer les flux de trésorerie reçus à un tiers;

et

- le FCC a transféré la quasi-totalité des risques et avantages liés à l'actif; ou
- dans le cas où le FCC n'a ni transféré ni conservé la quasi-totalité des risques et avantages liés à l'actif, il a transféré le contrôle de l'actif.

Un passif financier est décomptabilisé lorsque l'obligation au titre du passif est exécutée, qu'elle est annulée ou qu'elle arrive à expiration.

### 2.3.2. Détermination de la juste valeur

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

Au moment de la comptabilisation initiale, le FCC évalue les faits et circonstances liés à la transaction pour confirmer que le prix de transaction équivaut à la juste valeur d'un actif ou d'un passif. Par la suite, à chaque date de clôture, les cours du marché sont utilisés pour établir la juste valeur lorsqu'il y a un marché actif (par exemple, une Bourse reconnue), car ils représentent des transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de pleine concurrence. Lorsqu'un cours coté n'est pas disponible, la juste valeur est estimée au moyen de techniques d'évaluation fondées sur les données d'entrée disponibles à la fin de la période de présentation de l'information financière qui sont tirées de données de marché observables ou des meilleures informations disponibles.

Les techniques d'évaluation s'appliquent, en règle générale, aux placements sur les marchés privés et aux instruments dérivés. Le choix du modèle d'évaluation et les hypothèses sous-jacentes élaborées à propos de facteurs tels que le montant et le moment des flux de trésorerie futurs, les taux d'actualisation, la volatilité et le risque de crédit influent sur les valeurs obtenues au moyen de ces techniques. Dans certains cas, ces hypothèses ne sont pas étayées par des données de marché observables.

L'approche utilisée pour déterminer la juste valeur de tous les actifs financiers et de tous les passifs financiers est décrite à la note 4.2.2.

### 2.3.3. Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Le dollar canadien est la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation du FCC, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel il exerce ses activités. Le FCC évalue sa performance en dollars canadiens, et ses liquidités sont gérées en dollars canadiens.

### 2.3.4. Revenu de placement

Le revenu de placement se compose des intérêts, des gains (pertes) à la cession d'actifs financiers ainsi que des gains (pertes) qui tiennent compte de la variation de la plus-value (moins-value) non réalisée des actifs financiers détenus, qui sont tous obligatoirement classés comme étant à la JVRN, tel que précisé à la note 2.3.1. Les intérêts sont comptabilisés de façon uniforme en utilisant les taux prescrits jusqu'à la maturité des placements.

### 2.3.5. Charges

Les charges sont des coûts engagés directement par le FCC, ainsi que des coûts engagés par des parties liées qui sont refacturés au FCC, comme il est mentionné à la note 9.2. Ces coûts combinés sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement et sont composés des charges d'exploitation et des charges liées aux placements, comme il est mentionné à la note 8.

### 2.4. Jugements, estimations et hypothèses comptables importants

Dans la préparation des états financiers, la direction pose certains jugements, fait des estimations et formule des hypothèses qui peuvent toucher les montants qui y sont présentés. Les jugements importants comprennent les jugements liés à la détermination du statut d'entité d'investissement comme il est décrit à la note 2.2.

La direction fait également des estimations et formule des hypothèses relatives à l'évaluation, à l'appréciation des risques et aux informations connexes à l'égard du placement privé, des placements dans des fonds privés, des titres de créance convertibles et autre prêt et des instruments dérivés. Les principales hypothèses formulées par la direction relatives à l'évaluation des instruments financiers sont présentées à la note 4.2.3 et celles relatives à l'appréciation des risques, à la note 6.

Les sources d'incertitude relatives aux estimations liées à l'imprévisibilité et à la volatilité macroéconomiques comprennent la nature du secteur dans lequel le FCC investit, le contexte géopolitique actuel, y compris l'imposition possible de tarifs douaniers, le stade précoce des placements, les défis liés à la chaîne d'approvisionnement, les modifications apportées aux politiques sur le carbone, l'inflation et les taux d'intérêt. Ces situations pourraient avoir une incidence continue sur les résultats financiers, en raison des incertitudes, dont leur ampleur et leur durée. Les états financiers du FCC tiennent compte des facteurs macroéconomiques susmentionnés dans la mesure où ceux-ci sont connus à la date de clôture.

Bien que les hypothèses reflètent les meilleures estimations de la direction, les résultats réels pourraient différer de ces estimations en raison des incertitudes qui entourent leur utilisation.

### 3. Modifications futures de normes comptables

#### 3.1. Normes comptables actuelles

Le FCC a déterminé que les normes, modifications et interprétations ayant été publiées par l'IASB n'ont aucune incidence importante sur ses états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

#### 3.2. Normes comptables futures

Un certain nombre de nouvelles normes, modifications et interprétations ont été publiées par l'IASB, mais ne sont pas encore en vigueur. Ce qui suit se rapporte aux méthodes comptables ou aux obligations d'information significatives du FCC :

##### **IFRS 18, États financiers : Présentation et informations à fournir**

En avril 2024, l'IASB a terminé le projet visant à remplacer l'IAS 1, *Présentation des états financiers* par l'IFRS 18, *États financiers : Présentation et informations à fournir*.

La norme comporte des exigences sur l'état du résultat net, le tableau des flux de trésorerie et l'état de la situation financière, qui sont conçues principalement pour améliorer la cohérence et la comparabilité entre les sociétés émettrices. La norme comprend aussi de nouvelles obligations d'information, notamment de communiquer les mesures de la performance définies par la direction. L'IFRS 18 est en vigueur et s'appliquera à FCC pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2027, l'adoption anticipée étant permise. La norme doit être appliquée de manière rétrospective. La direction évalue actuellement l'incidence de l'application de cette norme.

### 4. Actifs financiers et passifs financiers

#### 4.1. Catégories d'actifs financiers et de passifs financiers

La juste valeur des actifs et passifs financiers détenus par le FCC s'établissait comme suit aux dates indiquées :

(en milliers de dollars canadiens)	31 décembre 2024	31 décembre 2023
<b>Actifs financiers</b>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	<b>33 316</b>	13 300
Intérêts à recevoir	<b>1 502</b>	-
Placements		
Placements à court terme	<b>4 131 890</b>	175 061
Placements dans des actions cotées	<b>45 040</b>	-
Placement privé	<b>90 000</b>	90 000
Placements dans des fonds privés	<b>27 277</b>	-
Titres de créance convertibles et autre prêt	<b>100 106</b>	-
Instruments dérivés		
Bons de souscription	<b>22 297</b>	-
AACC	<b>4 580</b>	-
Contrat sur différence sur la politique carbone	-	-
	<b>4 456 008</b>	278 361
<b>Passifs financiers</b>		
Fournisseurs et autres passifs et crédateurs à l'égard de parties liées	<b>16 703</b>	19 884
	<b>16 703</b>	19 884

#### 4.1.1. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les instruments dont la durée maximale jusqu'à l'échéance est de 90 jours ou moins et qui sont détenus pour respecter des engagements financiers à court terme. Ces instruments sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et sont soumis à un risque négligeable de changements de valeur. La juste valeur est évaluée au moyen du coût, qui correspond approximativement à la juste valeur en raison de la nature hautement liquide de ces actifs.

#### 4.1.2. Placements

##### i) Placements à court terme

Les placements à court terme regroupent les bons du Trésor, qui sont des instruments dont la durée jusqu'à l'échéance ne dépasse pas un an et qui sont détenus à des fins de financement et de gestion de la trésorerie. Les bons du Trésor sont évalués au moyen des prix obtenus auprès de sources indépendantes. Ces cours sont établis au moyen du prix le plus représentatif dans un écart de cotations de courtier.

##### ii) Placements dans des actions cotées

Les placements dans des actions cotées comprennent les actions ordinaires d'émetteurs cotés en Bourse. Ils sont évalués au moyen des cours publiés sur les marchés actifs.

##### iii) Placements privés

Les placements privés regroupent les participations directes dans des sociétés fermées.

##### iv) Placements dans des fonds privés

Les placements dans des fonds privés comprennent les placements dans des sociétés de portefeuille gérées par une société de capital-investissement canadienne qui recherche des occasions de croissance du capital investi dans des sociétés qui sont des chefs de file dans la transition énergétique.

##### v) Titres de créance convertibles et autre prêt

Les titres de créance convertibles sont des placements dans des titres à revenu fixe qui peuvent être convertis en actions ordinaires de l'emprunteur au gré du FCC, sous réserve de certaines conditions. Les titres de créance convertibles détenus par le FCC ont été émis par un développeur de projets canadien utilisant une technologie de pointe en captage et stockage de carbone (« CSC »). L'autre prêt s'entend des sommes prêtées à un emprunteur en échange d'un remboursement futur avec intérêts dans le but de financer des projets de CSC.

##### vi) Instruments dérivés

Les instruments dérivés comprennent des bons de souscription, des accords d'achat de crédits carbone (« AACC ») et des contrats sur différence sur la politique carbone.

Les bons de souscription sont des options visant l'achat d'actions ordinaires d'un émetteur à un prix prédéterminé et possiblement soumis à certaines conditions. Les bons de souscription détenus par le FCC lui confèrent le droit d'acquérir, lorsqu'une décision d'investissement définitive favorable a été rendue, un certain nombre d'actions ordinaires supplémentaires d'une entité émettrice à un prix prédéterminé et calculé selon une formule.

Un AACC est un accord contractuel visant l'achat de crédits carbone auprès d'une contrepartie en fonction de la quantité d'émissions séquestrées sur la durée contractuelle et du prix des crédits carbone prévu au contrat. Dans le cadre de l'AACC conclu par le FCC, ce dernier est l'acquéreur.

Un contrat sur différence sur la politique carbone est un swap de marchandises aux termes duquel une partie reçoit un prix fixe pour la marchandise sous-jacente, c'est-à-dire des unités d'obligation de conformité, alors que l'autre partie reçoit un prix variable. Aux termes du contrat sur différence sur la politique carbone conclu par le FCC, ce dernier reçoit un prix fixe et paie un prix variable par unité, jusqu'à un plafond, ce qui procure à la contrepartie une certitude à l'égard de l'incidence financière des prix futurs du carbone.

Le total des engagements relativement à ces placements est décrit à la note 12.

Le processus d'évaluation de la juste valeur du placement privé, des placements dans des fonds privés, des titres de créance convertibles et autre prêt, et des instruments dérivés est décrit à la note 4.2.2 et les techniques d'évaluation, ainsi que les données d'entrée importantes utilisées, sont décrites à la note 4.2.3.

#### 4.1.3. Fournisseurs et autres passifs et créditeurs à l'égard de parties liées

Les fournisseurs et autres passifs et les créditeurs à l'égard de parties liées sont comptabilisés au coût amorti. Leurs justes valeurs se rapprochent de leurs valeurs comptables en raison de leurs courtes échéances.

## 4.2. Hiérarchie de la juste valeur

### 4.2.1. Classement

Les instruments financiers évalués à la juste valeur, décrits à la note 4.1, sont classés au même niveau de la hiérarchie de la juste valeur, qui est présentée ci-après, que la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est importante pour la juste valeur prise dans son ensemble.

- Les données d'entrée de niveau 1 s'entendent des cours (non ajustés) auxquels le FCC peut avoir accès à la fin de la période de présentation de l'information financière, sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques.
- Les données d'entrée de niveau 2 sont des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données d'entrée de niveau 2 comprennent :
  - i) les cours sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs similaires;
  - ii) les cours sur des marchés qui ne sont pas actifs pour des actifs ou des passifs identiques ou similaires;

- iii) les données d'entrée autres que les cours du marché qui sont observables pour l'actif ou le passif;
- iv) les données d'entrée corroborées par le marché.

— Les données d'entrée de niveau 3 sont des données non observables concernant l'actif ou le passif qui sont utilisées dans les techniques d'évaluation reposant sur des modèles. Elles reflètent l'appréciation par la direction des hypothèses que les autres intervenants sur le marché utiliseraient pour établir le prix des actifs et des passifs.

Le classement par niveaux hiérarchiques est établi au moment de la détermination initiale de la juste valeur de l'actif ou du passif et, par la suite, passé en revue à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Le FCC détermine s'il y a eu transfert entre les niveaux et comptabilise ce transfert au début de la période de présentation de l'information financière.

Le tableau ci-après présente les instruments financiers évalués à la juste valeur au 31 décembre 2024, selon leur classement dans la hiérarchie de la juste valeur :

(en milliers de dollars canadiens)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total de la juste valeur
Trésorerie et équivalents de trésorerie	–	<b>33 316</b>	–	<b>33 316</b>
Intérêts à recevoir	–	<b>1 502</b>	–	<b>1 502</b>
Placements				
Placements à court terme	<b>4 131 890</b>	–	–	<b>4 131 890</b>
Placements dans des actions cotées	<b>45 040</b>	–	–	<b>45 040</b>
Placement privé	–	–	<b>90 000</b>	<b>90 000</b>
Placements dans des fonds privés	–	–	<b>27 277</b>	<b>27 277</b>
Titres de créance convertibles et autre prêt	–	–	<b>100 106</b>	<b>100 106</b>
Instruments dérivés				
Bons de souscription	–	–	<b>22 297</b>	<b>22 297</b>
AACC	–	–	<b>4 580</b>	<b>4 580</b>
Contrat sur différence sur la politique carbone	–	–	–	–
<b>Instruments financiers à la JVRN</b>	<b>4 176 930</b>	<b>34 818</b>	<b>244 260</b>	<b>4 456 008</b>

Les tranches non prélevées des titres de créance convertibles et autre prêt du FCC sont des instruments financiers évalués à la juste valeur et sont classés au niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur. Au 31 décembre 2024, la juste valeur de ces tranches était de néant.

Le tableau ci-après présente les instruments financiers évalués à la juste valeur au 31 décembre 2023, selon leur classement dans la hiérarchie de la juste valeur :

(en milliers de dollars canadiens)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total de la juste valeur
Trésorerie et équivalents de trésorerie	208	13 092	–	13 300
Placements				
Placements à court terme	175 061	–	–	175 061
Placement privé	–	–	90 000	90 000
Instrument dérivé				
AACC	–	–	–	–
Instruments financiers à la JVRN	175 269	13 092	90 000	278 361

La tranche non prélevée des titres de créance convertibles du FCC est un instrument financier évalué à la juste valeur et est classée au niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur. Au 31 décembre 2023, la juste valeur de cette tranche était de néant.

Aucun transfert n'a eu lieu entre le niveau 1 et le niveau 2 au cours des exercices clos le 31 décembre 2024 et le 31 décembre 2023.

#### 4.2.2. Processus de détermination de la juste valeur des placements classés au niveau 3

La juste valeur des placements classés au niveau 3 est établie chaque trimestre et ajustée pour refléter les répercussions de situations sur le marché en général ou propres aux placements à l'aide de méthodes d'évaluation fondées sur des pratiques largement reconnues conformes aux normes d'évaluation professionnelles. Dans les situations où elle recourt à des experts en évaluation externes pour qu'ils expriment un point de vue indépendant sur les données d'entrée importantes ou les justes valeurs, le FCC vérifie qu'ils sont indépendants et que les techniques d'évaluation utilisées sont conformes à la gouvernance encadrant ses processus d'évaluation.

Le prix de transaction d'un placement récent représente habituellement sa juste valeur à la date de la transaction. La juste valeur est réévaluée chaque trimestre au moyen de méthodes d'évaluation pertinentes qui sont appliquées de façon uniforme selon ce qui convient dans les circonstances. Les techniques d'évaluation comprennent l'utilisation de multiples du résultat d'entreprises cotées comparables, l'utilisation de transactions récentes, l'analyse des flux de trésorerie actualisés, le modèle d'évaluation des options, le modèle de rendement attendu pondéré en fonction des probabilités et d'autres méthodes généralement acceptées

par le secteur. S'il n'est pas possible d'estimer la valeur en raison de l'absence de résultat futur à court terme, de flux de trésorerie positifs, ou d'entreprises ou de transactions comparables, la variation de la juste valeur est fondée sur les données tirées du portefeuille de la société et sur la probabilité d'atteindre des jalons clés de développement de projet. D'autres méthodes d'évaluation peuvent être utilisées à des fins de validation.

En ce qui concerne les placements dans des fonds classés au niveau 3, la juste valeur est obtenue à partir des informations fournies par le commandité, sauf s'il existe une raison précise et objectivement vérifiable de s'écarter de la valeur fournie. Le cas échéant, l'effet des restrictions sur la vente ou le rachat de tels placements est pris en considération pour déterminer la juste valeur.

#### 4.2.3. Données d'entrée importantes pour le classement au niveau 3

La juste valeur des placements classés au niveau 3 a été calculée à l'aide de techniques d'évaluation dont les données d'entrée importantes sont non observables. Des jugements sont posés sur les données utilisées dans les modèles d'évaluation. Pour les placements évalués d'après des transactions récentes, l'évaluation du caractère récent de la dernière transaction observée et de sa pertinence dans l'évaluation de la juste valeur fait appel au jugement. Les modèles d'évaluation intègrent diverses données d'entrée et hypothèses, y compris la probabilité d'atteindre les principaux jalons de développement de projets, les contrats à terme de gré à gré sur les prix des crédits carbone, les prix contractuels, le volume en tonnes de CO<sub>2</sub> captées, le prix de vente de l'énergie, les investissements prévus en capital, la volatilité, les taux d'actualisation et les multiples de sortie.

**Incertitude d'évaluation**

La nature des placements du FCC comprend des projets à diverses étapes de développement, allant des initiatives en phase de démarrage qui n'ont peut-être pas encore obtenu les permis, les licences ou d'autres approbations gouvernementales requis, jusqu'aux projets à un stade avancé dont nous pensons qu'ils sont prêts pour la construction ou en cours de construction. Toutefois, les placements comportent une incertitude inhérente quant à leur viabilité commerciale future. Cette incertitude est déterminée par des facteurs tels que les prix des crédits carbone, les volumes captés, l'obtention d'une décision

d'investissement définitive d'une manière commercialement viable, l'obtention de financement et de subventions, la réalisation d'études de faisabilité et le respect de lois et des règlements. De plus, le fait que les placements sont récents pose des défis supplémentaires, et les délais d'achèvement ne peuvent être garantis.

**Données d'entrée utilisées pour l'évaluation**

Le tableau suivant présente les principales techniques d'évaluation et les données d'entrée non observables importantes relatives aux instruments financiers classés au niveau 3 au 31 décembre 2024 :

<b>Instruments financiers</b>	<b>Juste valeur</b> (en milliers de dollars canadiens)	<b>Principales techniques d'évaluation</b>	<b>Données d'entrée non observables</b>	<b>Fourchette des données d'entrées</b>
<b>Placement privé</b>	<b>90 000</b>	Transaction récente <sup>1</sup>	s. o.	<b>s. o.</b>
<b>Placements dans des fonds privés</b>	<b>27 277</b>	Valeur de l'actif net <sup>2</sup>	s. o.	<b>s. o.</b>
<b>Titres de créance convertibles et autre prêt</b>	<b>100 106</b>	Transaction récente <sup>1</sup>	s. o.	<b>s. o.</b>
		Flux de trésorerie actualisés et modèle d'évaluation des options	Taux d'actualisation	<b>14,0 % – 16,0 %</b>
			Volatilité historique	<b>65,0 % – 85,0 %</b>
<b>Instruments dérivés</b>				
Bons de souscription	<b>22 297</b>	Modèle d'évaluation des options	Volatilité historique	<b>65,0 % – 85,0 %</b>
AACC et contrat sur différence sur la politique carbone	<b>4 580</b>	Flux de trésorerie actualisés pondérés selon les probabilités	Taux d'actualisation	<b>7,0 % – 16,0 %</b>
			Prix des crédits carbone (\$/tonne) <sup>3</sup>	<b>79,1 – 187,7</b>
			Total des tpa <sup>4</sup> dont l'atténuation ou la séquestration est prévue (en milliers)	<b>0,0 – 181,2</b>

1 La juste valeur est fondée sur le prix du dernier cycle de financement.

2 Lorsque les placements sont détenus par l'intermédiaire de fonds privés, la juste valeur est déterminée par le commandité, sauf s'il existe une raison précise et objectivement vérifiable de s'écarter de la valeur fournie.

3 Sous réserve de scénarios probabilistes, les contrats à terme de gré à gré sur les prix des crédits carbone sont fondés sur des sources indépendantes.

4 tpa est défini comme étant le « nombre de tonnes par année » de dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

Au 31 décembre 2023, la juste valeur de l'AACC avait été déterminée d'après une transaction récente. Étant donné que les transactions pertinentes ne sont plus récentes, une approche fondée sur les flux de trésorerie actualisés pondérés selon les probabilités a été utilisée.

Les prix des crédits carbone à terme sont fondés sur des données observables et non observables provenant de sources indépendantes. Les contrats à terme de gré à gré sur les prix des crédits carbone sont assujettis à l'évolution des forces du marché, y compris, sans s'y limiter, les taux d'intérêt, les politiques adoptées, les prix des crédits carbone volontaires et de conformité, ainsi que le calendrier et la quantité de l'offre et de la demande prévues de crédits

carbone. Le FCC investit dans différentes provinces, chacune ayant ses propres mécanismes de tarification, comme l'Alberta Technology Innovation and Emissions Reduction Regulation (« Alberta TIER ») et le Programme des normes de rendement à l'égard des émissions de l'Ontario (« NRE de l'Ontario »), respectivement assujettis à des liquidités et à des activités sur le marché différentes, résumées dans le tableau ci-dessous.

<b>Instruments dérivés</b>	<b>Engagement de tpa</b>	<b>Prix initial<sup>2</sup> (\$/crédit)</b>	<b>Durée (ans)<sup>3</sup></b>	<b>Marché du crédit</b>
AACC	jusqu'à 185 000 <sup>1</sup>	86,50	15	Alberta TIER
Contrat sur différence sur la politique carbone	jusqu'à 18 900	100,00	10	NRE de l'Ontario

1 Représente le nombre de tpa liées au projet d'AACC signé, qui représente 31% de l'engagement maximal total de 600 mille tpa. Le prix initial, la durée et le marché du crédit des projets restants sont indéterminés.

2 Le prix initial peut faire l'objet d'un ajustement en fonction de l'indexation.

3 La durée de l'AACC et celle du contrat sur différence sur la politique carbone commencent respectivement à la date de la première injection de gaz carbonique et à la date de mise en exploitation commerciale, étapes n'ayant pas encore eu lieu en date du 31 décembre 2024. Par conséquent, aucun crédit carbone n'a été acheté aux termes de l'AACC et aucun paiement n'a été échangé aux termes du contrat sur différence sur la politique carbone.

Le calcul de la juste valeur des bons de souscription tient également compte des hypothèses contractuelles suivantes :

<b>Instruments dérivés</b>	<b>Période d'exercice</b>	<b>Prix d'exercice (\$ US/action)</b>
Bons de souscription	Jusqu'en 2029 selon la décision d'investissement définitive	2,38

Au 31 décembre 2023, la juste valeur des placements avait été calculée à l'aide de techniques d'évaluation dont les données d'entrée importantes étaient non observables. Comme les placements sont dans des projets qui en étaient à leurs premiers stades de développement, la donnée d'entrée pour

l'évaluation la plus importante était la probabilité que les jalons clés du projet soient atteints dans la prochaine année, laquelle est réévaluée chaque trimestre. L'atteinte des jalons clés du projet avait une incidence sur les autres données d'entrée telles que les taux d'actualisation fondés sur les rendements actuels du marché d'instruments possédant des caractéristiques semblables, le prix futur des crédits carbone, le volume en tonnes de CO<sub>2</sub> captées, le prix de vente de l'énergie, les investissements prévus en capital et les multiples de sortie.

Au 31 décembre 2023, aucun jalon important n'avait été atteint pour le projet depuis l'acquisition, ce qui avait réduit considérablement l'incidence des autres données d'entrée pour l'évaluation dans l'analyse.

**Analyse de sensibilité**

Le tableau suivant présente la sensibilité des évaluations de la juste valeur à d'autres hypothèses raisonnablement possibles pour les données d'entrée non observables importantes du tableau précédent qui modifieraient la juste valeur de façon importante.

Sensibilité de la juste valeur (en milliers de dollars canadiens)	Données d'entrée non observables	Changement dans les données d'entrées non observables	Augmentation de la juste valeur	Diminution de la juste valeur
<b>Titres de créance convertibles et autre prêt</b>				
	Taux d'actualisation	+/- 1 %	1 604	672
	Volatilité historique	+/- 10 %	1 351	435
<b>Instruments dérivés</b>				
Bons de souscription	Volatilité historique	+/- 10 %	2 613	2 859
AACC et contrat sur différence sur la politique carbone <sup>1</sup>	Taux d'actualisation	+/- 1 %	1 054	922
	Prix des crédits carbone (\$/tonne)	+/- 1 %		
	Total des tpa qui devraient être atténuées / séquestrées	+/- 10 %		

1 Lorsque différentes données non observables sont soumises à des fluctuations soudaines, aucune compensation n'est appliquée, ce qui entraîne la plus grande augmentation ou la plus grande diminution de la juste valeur.

L'analyse de sensibilité ci-dessus exclut les placements pour lesquels l'évaluation s'appuie sur les données de transaction récentes et la valeur de l'actif net, comme les nouvelles transactions dans les placements privés et les nouveaux placements dans des fonds.

Une augmentation (diminution) des taux d'actualisation entraînerait une diminution (augmentation) correspondante de la juste valeur. De même, une augmentation (diminution) du prix des crédits carbone et une réduction annuelle des émissions de CO<sub>2</sub> entraîneraient une augmentation (diminution) de la juste valeur. Il n'existe aucune corrélation prévisible entre les données d'entrée non observables. Cette analyse de sensibilité est hypothétique et doit être utilisée avec prudence, car le changement d'une donnée d'entrée importante peut entraîner des ajustements dans plusieurs hypothèses sous-jacentes, ce qui pourrait amplifier ou réduire l'incidence sur l'évaluation.

Au 31 décembre 2023, la principale base d'évaluation de la juste valeur des placements du FCC, qui comprenait un placement en actions de 90 millions \$ et un instrument dérivé évalué à néant, était le prix de transaction. Compte tenu du caractère récent de la transaction à ce moment, il n'y avait pas d'autres hypothèses raisonnablement possibles pour les données d'entrée non observables importantes et, par conséquent, aucune analyse de sensibilité n'avait été effectuée.

#### 4.2.4. Niveau 3 – rapprochement

Le tableau suivant présente le rapprochement, pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, de toutes les variations liées aux instruments financiers détenus par le FCC au 31 décembre 2024 et classés dans le niveau 3 :

(en milliers de dollars canadiens)	Solde d'ouverture	Achats/Prélèvements	Ventes/Remboursements	Gains réalisés	Gains non réalisés	Solde de clôture
Placement privé	90 000	–	–	–	–	90 000
Placements dans des fonds privés	–	25 158	–	–	2 119	27 277
Titres de créance convertibles et autre prêt	–	96 638	–	–	3 468	100 106
Instruments dérivés						
Bons de souscription	–	–	–	–	22 297	22 297
AACC	–	–	–	–	4 580	4 580
Contrat sur différence sur la politique carbone	–	–	–	–	–	–
<b>Total</b>	<b>90 000</b>	<b>121 796</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>32 464</b>	<b>244 260</b>

Aucun transfert n'a eu lieu hors du niveau 3 ou vers le niveau 3 au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Le tableau suivant présente le rapprochement, pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, de toutes les variations liées aux instruments financiers détenus par le FCC au 31 décembre 2023 et classés dans le niveau 3 :

(en milliers de dollars canadiens)	Solde d'ouverture	Achats/Prélèvements	Ventes/Remboursements	Gains réalisés	Gains (pertes) non réalisé(e)s	Solde de clôture
Placement privé	–	90 000	–	–	–	90 000
AACC	–	–	–	–	–	–
<b>Total</b>	<b>–</b>	<b>90 000</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>90 000</b>

Aucun transfert n'a eu lieu hors du niveau 3 ou vers le niveau 3 au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

#### 4.2.5. Revenu de placement

Le revenu de placement pour l'exercice clos le 31 décembre se compose de ce qui suit :

(en milliers de dollars canadiens)	2024	2023
Revenu de placement tiré des équivalents de trésorerie	5 154	475
Revenu de placement tiré des placements à court terme	87 951	174
Revenu de placement tiré des placements autres qu'à court terme	44 317	–
<b>Total du revenu de placement</b>	<b>137 422</b>	<b>649</b>

### 5. Intérêts détenus dans d'autres entités

À titre d'entité d'investissement, le FCC évalue sa participation dans ses entreprises associées et ses coentreprises à la JVRN, comme il est mentionné à la note 2.1.

#### i) Contrôle et influence notable

Le FCC détermine qu'il contrôle une entité émettrice lorsqu'il détient le pouvoir sur l'entité émettrice, qu'il est exposé ou qu'il a le droit à des rendements variables en raison de sa participation dans une entité émettrice et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci.

Au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023, le FCC ne détenait aucune participation sur laquelle il exerçait un contrôle.

Le FCC détermine s'il exerce une influence notable sur l'entité émettrice lorsqu'il n'exerce pas un contrôle, mais a le pouvoir de participer aux décisions liées aux politiques financières et opérationnelles de l'entité émettrice.

Dans le cas du contrôle ou de l'influence notable, le pouvoir sur l'entité émettrice résulte des droits de vote conférés par les droits de propriété de FCC, d'autres accords contractuels, ou une combinaison de ces éléments.

Au 31 décembre 2024, du fait du niveau d'engagement financier du FCC découlant des titres de créances convertibles, des membres siégeant au conseil d'administration et de la conclusion d'une transaction importante, le FCC exerçait une influence notable sur Entropy Inc., une société dont le siège social est situé à Calgary. La participation détenue par le FCC dans Entropy Inc. est de néant.

Au 31 décembre 2023, le FCC ne détenait aucune participation sur laquelle il exerçait une influence notable.

#### ii) Contrôle conjoint

Le FCC détermine qu'il est parti à un accord de coentreprise s'il exerce un contrôle conjoint sur une entité émettrice et détient des droits sur l'actif net de l'entité émettrice. Le contrôle conjoint est établi en vertu d'un accord contractuel qui exige le consentement unanime des parties partageant le contrôle à l'égard des activités qui ont une incidence importante sur les rendements de la coentreprise.

En général, la prise de décisions à l'égard des activités est régie par les droits de vote conférés par la participation de chaque partie. Dans certains cas, elle est régie uniquement en vertu des accords contractuels ou en combinaison avec les droits de propriété de chaque partie.

Au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023, le FCC ne détenait aucune participation sur laquelle il exerçait un contrôle conjoint.

#### iii) Entités structurées

Le FCC détient des intérêts dans des fonds, principalement dans le contexte de ses placements sur les marchés privés. En raison de leur nature, ces entités ont en général les caractéristiques d'une entité structurée, soit une entité dont les accords contractuels ont préséance sur les droits de vote pour déterminer le contrôle et diriger les activités pertinentes. Ces entités sont détenues à titre de placements et n'exposent pas le FCC à plus de risques ou de rendements que ses intérêts détenus dans des entités non structurées. Des renseignements à l'égard des entités structurées sont compris, s'il y a lieu, dans les informations portant sur la gestion du risque lié aux placements à la note 6, les garanties et les indemnités, à la note 11 et les engagements, à la note 12.

## 6. Gestion du risque lié aux placements

L'objectif d'affaires du FCC est de réaliser des investissements conformément à son mandat, de mener à bien ses objectifs stratégiques tout en recouvrant son capital pour l'ensemble de son portefeuille d'investissements et en recyclant son capital à long terme. Le FCC tire parti de l'expertise en placements d'Investissements PSP en matière d'identification, d'évaluation, de gestion, d'atténuation et de surveillance des risques et de réalisation d'analyses de sensibilité, tout en ajustant ses processus pour répondre aux besoins spécifiques de FCC et pour refléter le statut d'entreprise en démarrage de l'entité. Le FCC a déjà tiré parti de plusieurs pratiques de gestion du risque d'Investissements PSP dans ses activités d'investissement, et les a adaptées et officialisées. Les risques liés aux placements comprennent le risque de marché, le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de concentration.

### 6.1. Risque de marché

Le risque de marché est le risque de variation de la valeur d'un placement attribuable à des résultats financiers défavorables découlant de facteurs qui influent sur la valeur.

Au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023, le FCC était principalement exposé à des facteurs susceptibles d'avoir une incidence sur sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie et ses placements, comme les fluctuations des prix du marché, les variations dues à des facteurs propres au placement, les multiples d'évaluation et les taux d'actualisation, et d'autres facteurs ayant une incidence sur des titres semblables négociés sur le marché, ainsi que les taux d'intérêt, les taux de change et l'autre risque de prix, qui sont décrits ci-après.

#### i) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt a trait à l'incidence des fluctuations des taux d'intérêt sur la juste valeur d'un placement ou d'un passif relatif à un placement. Le FCC est exposé au risque de taux d'intérêt principalement par le biais des équivalents de trésorerie, des placements à court terme qu'il détient ainsi que des titres de créance convertibles et autre prêt. Aux fins de l'analyse de sensibilité, toutes les autres variables demeurant constantes, une augmentation (diminution) de 25 points de base des taux d'intérêt nominaux sans risque entraînerait une (diminution) augmentation de 3 493 mille \$ (139 mille \$ au 31 décembre 2023) de la valeur des équivalents de trésorerie et des placements à court terme. La sensibilité de la juste valeur des titres de créance convertibles et autre prêt aux fluctuations du taux d'actualisation, y compris le taux d'intérêt, est présentée à la note 4.2.3.

#### ii) Risque de change

Le FCC est exposé au risque de change en raison de ses placements en dollars américains. Les fluctuations de la valeur relative du dollar canadien par rapport au dollar américain peuvent influencer positivement ou négativement sur la juste valeur du placement. Le FCC est exposé au risque de change en raison de ses billets convertibles et de ses placements dans des prêts de 53 millions \$ US (76 millions \$ CA), y compris les intérêts à recevoir correspondants.

Aux fins de l'analyse de sensibilité, toutes les autres variables demeurant constantes, un raffermissement ou un affaiblissement de 5 % du dollar canadien par rapport au dollar américain entraînerait une augmentation (diminution) de 3 815 mille \$ (néant au 31 décembre 2023) de la valeur des placements directement touchés par les fluctuations des taux de change.

#### iii) Autre risque de prix

L'autre risque de prix correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix courants (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument financier en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. Le FCC est exposé à l'autre risque de prix lié au prix des crédits carbone par le biais de son AACC et de son contrat sur différence sur la politique carbone. La sensibilité de la juste valeur de l'AACC et du contrat sur différence sur la politique carbone aux fluctuations du prix des crédits carbone est décrite à la note 4.2.3.

### 6.2. Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de non-exécution par un débiteur sur lequel le FCC compte pour satisfaire à ses obligations contractuelles ou financières, soit le risque qu'un émetteur de titres d'emprunt ne puisse satisfaire à ses obligations financières. Le risque de crédit comprend le risque d'une détérioration de la solvabilité et le risque de concentration connexe.

La surveillance du risque de crédit comporte l'évaluation de la cote de crédit de chaque émetteur effectuant des transactions avec le FCC. Au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023, l'exposition maximale du FCC au risque de crédit correspondait à la valeur comptable de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des intérêts à recevoir, des placements à court terme et des titres de créance convertibles et autre prêt.

Pour les émetteurs publics, le FCC se fonde sur les renseignements fournis par des agences de notation reconnues. Les placements à court terme comprenaient surtout des bons du Trésor canadien, qui étaient assortis d'une cote de crédit à long-terme de AAA stable, Aaa stable et AA+ stable et d'une cote de crédit à court terme s'établissant entre A-1, Prime-1 et F1+.

Pour les émetteurs privés liés aux placements du FCC dans des titres de créance convertibles et autre prêt, les cotes de crédit internes sont attribuées selon des méthodes comparables à celles utilisées par les agences de notation reconnues. Toutes les cotes de crédit existantes sont de qualité inférieure.

### 6.3. Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que le FCC ne puisse respecter ses obligations financières en temps opportun au moyen de liquidités suffisantes et facilement disponibles.

Le risque de liquidité auquel est exposé le FCC n'est pas important, étant donné qu'il reçoit des fonds du gouvernement du Canada, comme il est mentionné à la note 7.2. En outre, la direction utilise les méthodes pertinentes de mesure et de contrôle du risque de liquidité afin de s'assurer que la société dispose des liquidités suffisantes pour satisfaire à ses obligations financières au fur et à mesure qu'elles deviennent exigibles. Au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023, le FCC maintenait suffisamment de trésorerie et d'équivalents de trésorerie et de placements à court terme pour s'acquitter de toutes ses obligations financières, y compris les coûts d'exploitation, les besoins de fonds de roulement et les engagements, qui comprennent des contrats exécutoires assortis d'obligations fixes, des contrats exécutoires assortis d'obligations variables et des engagements discrétionnaires, comme il est présenté à la note 12.

Les passifs financiers du FCC comprennent les fournisseurs et autres passifs et les créateurs à l'égard de parties liées, qui sont présentés à la valeur des flux de trésorerie contractuels non actualisés et sont tous exigibles dans un délai de trois mois de la fin de la période.

### 6.4. Risque de concentration

Le risque de concentration découle d'une exposition attribuable à un manque de diversification ou à une exposition concentrée. En raison du mandat du FCC, il est entendu que le portefeuille de placements sera vraisemblablement concentré. Nonobstant ce qui précède, et dans les limites de son mandat, le FCC investit dans différents domaines d'intérêt, tels qu'ils sont définis dans l'énoncé des principes en matière de placements préparé par le FCC conformément à son mandat visant à bâtir un portefeuille qui catalyse d'importants investissements du secteur privé dans des entreprises et des projets canadiens pour aider à transformer et à faire croître l'économie canadienne rapidement et à grande échelle sur la voie d'une réduction concrète et efficace des émissions de gaz à effet de serre.

Le risque de concentration est présenté dans le tableau qui suit et comprend la juste valeur des actifs financiers ainsi que les engagements exécutoires assortis de montants fixes et variables, tels que définis à la note 12. Le risque de concentration par domaine d'intérêt se présentait comme suit, à la date indiquée :

(en milliers de dollars canadiens)	31 décembre 2024				31 décembre 2023			
	Projets <sup>1</sup>	Technologies propres <sup>2</sup>	Chaînes d'approvisionnement à faibles émissions de carbone <sup>3</sup>	Total	Projets <sup>1</sup>	Technologies propres <sup>2</sup>	Chaînes d'approvisionnement à faibles émissions de carbone <sup>3</sup>	Total
Placements dans des actions cotées	-	-	45 040	45 040	-	-	-	-
Placement privé	-	90 000	-	90 000	-	90 000	-	90 000
Placements dans des fonds privés	-	102 118	-	102 118	-	-	-	-
Titres de créance convertibles et autre prêt <sup>4</sup>	203 319	73 289	-	276 608	200 000	-	-	200 000
Instruments dérivés								
Bons de souscription	-	-	22 297	22 297	-	-	-	-
AACC	1 004 580	-	-	1 004 580	1 000 000	-	-	1 000 000
Contrat sur différence sur la politique carbone	19 969	-	-	19 969	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>1 227 868</b>	<b>265 407</b>	<b>67 337</b>	<b>1 560 612</b>	<b>1 200 000</b>	<b>90 000</b>	<b>-</b>	<b>1 290 000</b>

1 Projets : projets qui utilisent des technologies et des procédés moins bien établis (éprouvés dans des projets pilotes, mais pas encore adoptés à grande échelle) pour réduire les émissions dans l'ensemble de l'économie canadienne (p. ex., captage, utilisation et stockage du carbone, hydrogène et biocarburants).

2 Technologies propres : comprennent des entreprises technologiques, y compris les petites et moyennes entreprises (« PME »), qui tirent profit de technologies moins établies qui en sont aux étapes de la démonstration ou de la commercialisation.

3 Chaînes d'approvisionnement à faibles émissions de carbone : comprennent les entreprises (y compris des PME) et les projets dans des chaînes de valeur de technologies à faibles émissions de carbone ou climatiques, y compris la mise en valeur des ressources naturelles à faibles émissions de carbone.

4 Compte tenu des intérêts à recevoir.

## 7. Capitaux propres

Les capitaux propres se composent des résultats non distribués (du déficit) et du capital social. Le capital social du FCC est décrit plus en détail ci-après.

### 7.1. Actions ordinaires

Le capital du FCC est composé d'une action ordinaire émise à la valeur nominale de 1 000 \$ l'action, pour un capital social total de 1 000 \$. Le FCC est autorisé à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires. Les porteurs de ces actions ont

le droit de recevoir des dividendes de la manière et au moment où ils sont déclarés de temps à autre, et ont droit à un vote par action à toutes les assemblées générales du FCC.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, aucun dividende n'a été déclaré (néant pour l'exercice clos le 31 décembre 2023).

### 7.2. Actions privilégiées

Le tableau suivant présente un rapprochement des actions privilégiées émises et en circulation à la date indiquée :

	31 décembre 2024		31 décembre 2023	
	Nombre d'actions (en milliers)	Montant (en milliers de dollars canadiens)	Nombre d'actions (en milliers)	Montant (en milliers de dollars canadiens)
<b>Solde au début de l'exercice</b>	<b>290</b>	<b>290 000</b>	–	–
Actions privilégiées émises	4 100	4 100 000	290	290 000
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>4 390</b>	<b>4 390 000</b>	290	290 000

Le 11 mars 2024, une entente de financement révisée et mise à jour a été conclue entre le FCC et le gouvernement du Canada (l'« entente de financement ») à l'égard du financement du FCC, en vertu du paragraphe 118(1) de la *Loi d'exécution de l'énoncé économique de l'automne 2022*, telle que modifiée par la *Loi n° 1 d'exécution du budget de 2023*.

Le financement est réalisé par voie de souscription d'actions privilégiées de catégorie A (les « actions privilégiées ») du FCC selon les modalités de la *Loi sur la gestion des finances publiques* aux fins du financement du FCC, jusqu'à concurrence de 15 milliards \$, pour l'administration et l'exécution du mandat.

Les porteurs d'actions privilégiées n'ont pas le droit de voter à une assemblée des actionnaires du FCC, sauf à l'occasion des assemblées auxquelles seuls les porteurs d'une catégorie ou d'une série déterminée d'actions du FCC ont le droit de voter.

Les porteurs d'actions privilégiées, en priorité sur les porteurs d'actions ordinaires et de toute autre action de rang inférieur à celui des actions privilégiées, ont le droit de recevoir des dividendes privilégiés lorsque le conseil d'administration en déclare. Si, au cours d'un exercice donné, le conseil d'administration ne déclare pas de dividendes sur les actions privilégiées, les porteurs de ces actions n'auront pas le droit de recevoir de dividendes pour cet exercice.

Sous réserve des dispositions de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, le FCC peut, en donnant un avis d'au moins 30 jours, racheter en totalité ou en partie les actions privilégiées en circulation à un prix de 1 000 \$ l'action privilégiée, majoré de tous les dividendes déclarés, mais non versés.

Le produit total de l'émission d'actions privilégiées en faveur du gouvernement du Canada est inclus dans le poste Capital social de l'état de la situation financière. Lorsque ces actions sont rachetées par le FCC, le montant total du rachat sera porté en réduction de ce poste.

## 8. Charges

Les charges comprennent les montants engagés par les parties liées, pour le compte et au profit du FCC, comme il est mentionné à la note 9. Le tableau suivant présente les charges engagées au cours de l'exercice clos le 31 décembre :

(en milliers de dollars canadiens)	2024	2023
Coûts de transaction	8 556	3 144
<b>Charges liées aux placements</b>	<b>8 556</b>	<b>3 144</b>
Charges de rémunération et charges indirectes	42 985	20 564
Honoraires de consultation et de services professionnels	5 053	8 465
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>48 038</b>	<b>29 029</b>
<b>Total des charges</b>	<b>56 594</b>	<b>32 173</b>

## 9. Transactions entre parties liées

### 9.1. Certaines entités émettrices

Comme il est mentionné à la note 2.1, les participations dans des entreprises associées sont comptabilisées à la JVRN. Les transactions conclues entre le FCC et ces entités ou les filiales de ces entités sont des transactions entre parties liées. Le FCC réalise des transactions de placement avec ces parties liées dans le cours normal de ses activités. Comme les soldes liés à toutes les transactions de placement sont évalués à la JVRN, ces transactions réalisées avec des parties liées ont la même incidence sur l'actif net et la perte nette que celles réalisées avec des parties non liées.

### 9.2. Le gouvernement du Canada et les entités liées au gouvernement

Puisque le FCC est une société de la Couronne, comme il est mentionné à la note 1, il est considéré comme étant lié au gouvernement du Canada, ainsi qu'à d'autres entités qui sont sous le contrôle, le contrôle conjoint ou l'influence notable du gouvernement du Canada (collectivement, les « entités liées au gouvernement »), notamment la CDEV et Investissements PSP.

#### i) Gouvernement du Canada

Les seules transactions réalisées entre le FCC et le gouvernement du Canada sont les émissions d'actions décrites à la note 7.

#### ii) Entités liées au gouvernement

Dans le cadre des services de gestion d'actifs et de détachement rendus par Investissements PSP au FCC, tous les coûts engagés directement ou indirectement pour le compte du FCC sont refacturés sans majoration. Au 31 décembre 2024, un montant de 16 639 mille \$ était à payer par le FCC à Investissements PSP (19 732 mille \$ au 31 décembre 2023). Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, le FCC a engagé des charges de 53 218 mille \$ par l'entremise d'Investissements PSP (25 732 mille \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2023).

Les charges du FCC pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 comprennent également des charges de 67 mille \$ engagées par l'entremise de la CDEV (6 365 mille \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2023).

#### iii) Principaux dirigeants

Les principaux dirigeants désignent les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités du FCC, directement ou indirectement, soit les membres du conseil d'administration, son président et ses dirigeants nommés par le conseil d'administration du FCC. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, les membres du conseil d'administration du FCC ont reçu des provisions sur honoraires et des indemnités quotidiennes d'un montant totalisant 19 mille \$ (1 mille \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2023), tandis que le président et les dirigeants nommés par le conseil d'administration du FCC n'ont pas été rémunérés.

## 10. Gestion du capital

En 2022, le gouvernement du Canada a annoncé son intention de créer le FCC et de le financer à hauteur de 15 milliards \$, comme il est mentionné à la note 7.2.

Le FCC définit le capital qu'il gère comme la somme de ses capitaux propres, qui comprennent les résultats non distribués (le déficit) et son capital social, tel qu'il est défini à la note 7. En matière de gestion du capital, les objectifs du FCC sont les suivants :

- Préserver sa capacité de poursuivre son exploitation; et
- Mener à bien son mandat et ses objectifs pour le compte du gouvernement du Canada.

Le FCC doit investir conformément à son mandat, dans le but de réaliser un rendement sous forme de plus-values en capital et de revenu de placement, comme il est mentionné à la note 2.2.

L'unique source de financement du FCC est l'émission d'actions privilégiées en faveur du gouvernement du Canada, pour un montant maximal de 15 milliards \$. Au 31 décembre 2024, le capital apporté au FCC totalisait 4 390 millions \$ (290 millions \$ au 31 décembre 2023).

De plus, le FCC n'a pas le droit d'emprunter, mais peut seulement fournir des garanties et conclure des engagements de prêt à l'appui de ses transactions de placement, pour un montant annuel total ne dépassant pas le montant annuel de l'engagement approuvé et en vigueur en vertu du dernier Plan d'entreprise. Les montants garantis, le cas échéant, sont présentés à la note 11.

## 11. Garanties et indemnités

Le FCC indemnise ses administrateurs, ses dirigeants et certains de ses représentants qui sont appelés à agir en tant qu'administrateurs ou dirigeants d'entités dans lesquelles le FCC a effectué un placement ou a une participation financière. Par conséquent, le FCC pourrait être tenu d'indemniser ces représentants à l'égard des coûts engagés par suite de réclamations, de poursuites ou de litiges relativement à l'exercice de leurs fonctions, sauf dans les cas où la responsabilité de ces représentants est attribuable au fait qu'ils n'ont pas agi avec intégrité et de bonne foi. À ce jour, le FCC n'a pas reçu de réclamation ni effectué de paiement relativement à de telles indemnités.

Dans certains cas, le FCC indemnise des tiers ou leur offre des garanties dans le cours normal de ses activités. Par conséquent, le FCC peut être tenu d'indemniser ces tiers ou de leur verser des montants relativement à des garanties en lien avec la réalisation de leurs obligations contractuelles. À ce jour, le FCC n'a pas reçu de réclamation ni effectué de paiement relativement à de telles indemnités ou de telles garanties.

## 12. Engagements

Les engagements présentés dans le tableau ci-dessous se rapportent à divers types de contrats que le FCC a conclus et représentent des montants qu'il n'avait pas financés à la date indiquée :

31 décembre 2024					
(en milliers de dollars canadiens)	Fixe <sup>1</sup>	Variable <sup>2</sup>	Discretionnaire <sup>3</sup>	Total	Échéancier
Placements dans des fonds privés	65 897	8 944	–	74 841	2024 – 2029
Titres de créance convertibles et autre prêt	175 000	–	571 910	746 910	À partir de 2024
Instruments dérivés					
AACC	–	1 000 000	–	1 000 000	2026 – 2041 <sup>4</sup>
Contrat sur différence sur la politique carbone	–	19 969	–	19 969	2025 – 2035
<b>Total</b>	<b>240 897</b>	<b>1 028 913</b>	<b>571 910</b>	<b>1 841 720</b>	

31 décembre 2023					
(en milliers de dollars canadiens)	Fixe <sup>1</sup>	Variable <sup>2</sup>	Discretionnaire <sup>3</sup>	Total	Échéancier
Placements dans des fonds privés	–	–	–	–	–
Titres de créance convertibles et autre prêt	200 000	–	–	200 000	À partir de 2024
Instrument dérivé					
AACC	–	1 000 000	–	1 000 000	2026 – 2041 <sup>4</sup>
<b>Total</b>	<b>200 000</b>	<b>1 000 000</b>	<b>–</b>	<b>1 200 000</b>	

1 Représente les montants maximums prévus aux termes de contrats exécutoires qui ne dépendent pas de conditions futures.

2 Représente les montants maximums prévus aux termes de contrats exécutoires qui dépendent de conditions futures, mais ne nécessitant pas l'approbation du FCC.

3 Représente les montants maximums prévus aux contrats à l'égard desquels un engagement exécutoire est soumis à l'approbation du FCC.

4 Représente l'échéancier lié au seul projet d'AACC qui a été signé, qui représente 28 % de l'engagement total. L'échéancier des autres projets est indéterminé.



# Annexe A :

## Divulgations financières inaugurales du FCC liées aux changements climatiques

Le mandat du FCC exige non seulement de saisir les occasions liées au climat, mais aussi d'absorber certains risques, dont ceux liés aux changements climatiques, en vue de combler les écarts de financement du marché privé et d'attirer des capitaux privés, une approche désignée sous le nom de « financement mixte ». GAFCC s'est engagée à présenter ces renseignements au public concernant le portefeuille du FCC en se basant sur les normes mondiales en évolution, notamment en ce qui a trait aux risques et opportunités liés aux changements climatiques en s'inspirant des meilleures pratiques mondiales.

# Gouvernance

Puisque les risques et les opportunités liés aux changements climatiques sont au cœur du mandat du FCC, ils sont évalués à tous les niveaux de la gouvernance et de la surveillance du FCC. Conformément à l'EGA, toutes les décisions concernant les actifs et les activités du FCC, y compris toutes les décisions d'investissement et la gestion efficace des risques et opportunités liés aux changements climatiques, sont prises par GAFCC conformément au mandat du FCC et à ses objectifs stratégiques, sans directive ni influence de la part du gouvernement du Canada.

Le FCC est régi par un conseil d'administration nommé par la CDEV, en consultation avec le ministère des Finances du gouvernement du Canada. Le conseil d'administration du FCC supervise la conformité de GAFCC à l'EGA, qui exige des rapports annuels de GAFCC sur les critères de rendement du FCC, dont les indicateurs liés aux changements climatiques et un rapport aligné sur les recommandations du Groupe de travail sur la publication d'informations financières relatives au

climat (Task Force on Climate-related Financial Disclosures – TCFD). GAFCC rend des comptes publiquement au sujet du FCC, en faisant la promotion de la transparence en matière de gestion de l'impact du portefeuille au fil du temps.

Le conseil d'administration de GAFCC a mis sur pied le comité d'évaluation de l'impact, du risque et des placements, qui a le devoir et la responsabilité de revoir et d'approuver tous les investissements du FCC. L'aide-mémoire d'approbation des investissements soumis au comité comprend des analyses du rendement de l'impact des investissements potentiels, en utilisant des indicateurs quantitatifs, si possible, pour soutenir un processus décisionnel rigoureux et fondé sur des preuves.

Il est prioritaire pour tous les niveaux de la direction de GAFCC de s'assurer que les investissements sont entrepris en accord avec le mandat du FCC, en liant les objectifs de l'équipe à la mise en œuvre du cadre d'EGI, qui inclut des indicateurs liés aux changements climatiques.

# Stratégie

La stratégie du FCC repose sur l'identification et l'utilisation des principales opportunités liées aux changements climatiques en vue de soutenir les progrès dans l'atteinte des objectifs économiques et environnementaux du Canada. Le mandat du FCC exige que ce dernier agisse comme catalyseur et que, par conséquent, il s'efforce d'avoir une contribution claire dans les impacts réalisés par chaque investissement, y compris les impacts liés aux changements

climatiques. Même si les opportunités liées aux changements climatiques peuvent être ou ne pas être identifiées comme telles, leur atteinte est inhérente aux domaines d'activités et approches prévus dans le mandat du FCC. Le tableau suivant applique le point de vue d'une opportunité liée aux changements climatiques au mandat du FCC, en démontrant la relation forte entre les deux :

Opportunités liées aux changements climatiques	Exemples de types d'investissement pertinents
Soutenir l'utilisation efficace des ressources et de l'énergie pour réduire les émissions des projets dans l'économie réelle	Les investissements qui font progresser les projets à grande échelle pour les grands émetteurs dans l'ensemble de la base industrielle traditionnelle canadienne, en permettant au Canada de tirer profit de son abondance en ressources naturelles de façon plus efficace.
Investir dans les sources d'énergie à faibles émissions	Les investissements directs dans les projets et les technologies propres qui soutiennent les sources énergétiques nouvelles et traditionnelles, comme la géothermie pour la production de chaleur industrielle à basse température et le CSC associé à la production de pétrole et de gaz.
Développer de nouveaux produits et services qui soutiennent l'économie faible en carbone	Les investissements directs en technologies propres dans les produits et services nouveaux et novateurs, comme les technologies intelligentes pour optimiser la consommation, la distribution et le stockage de l'énergie.
Créer de la résilience tout au long de la chaîne d'approvisionnement	Les investissements dans la chaîne d'approvisionnement de secteurs clés de l'économie canadienne et mondiale, comme les minéraux critiques.

En vue de saisir ces opportunités tout en cherchant à catalyser des investissements privés, le FCC peut absorber certains risques d'investissement au-delà du ratio risque-rendement conventionnel. Ce faisant, le portefeuille du FCC peut développer une exposition accrue aux risques de transition liés aux changements climatiques, ainsi qu'une concentration géographique et sectorielle accrue. Dorénavant,

GAFCC veillera à comprendre et à suivre ces éventuels risques à court terme (1 an à 5 ans), à moyen terme (5 à 10 ans) et à long terme (+ de 10 ans) pour chaque transaction en continu, dans le cadre de la vérification diligente, de la gestion de l'actif et de la surveillance du portefeuille. **Veillez consulter la section Gestion des risques pour en savoir plus.**

Les risques de transition, pouvant affecter considérablement la capacité du FCC à recycler du capital à long terme, comprennent les risques suivants :

Risques de transition	Exemples de types d'investissement pertinents
Technologies	La diminution des risques liés à certains aspects de la construction, de l'exécution et de la réglementation associés au développement de technologies et de projets inédits (de type « FOAK ») est un élément explicite du mandat du FCC. Par exemple, les investissements dans les technologies propres ciblent les technologies qui ont été éprouvées dans des projets pilotes, mais qui n'ont pas encore atteint l'étape de la commercialisation et qui, par conséquent, conservent certains aspects des risques d'exécution.
Marché	La diminution des risques liés à la demande est un aspect du mandat du FCC. Par exemple, les investissements dans les chaînes d'approvisionnement peuvent être particulièrement exposés à la volatilité du marché des marchandises et aux changements connexes sur le marché pour les principaux composants, comme les minéraux critiques à court terme.
Politiques	L'absorption de certains risques liés aux politiques est l'un des aspects du mandat du FCC. Par exemple, le FCC a établi des AACC sur mesure pour acquérir des crédits carbone conformes auprès de grands émetteurs sur le marché du carbone en Alberta.

Le FCC est aussi exposé aux risques physiques liés aux changements climatiques. Il n'est pas concessionnel sur les aspects concernant ces risques et dispose, par conséquent, d'une tolérance au risque similaire à celle des investisseurs conventionnels. Conformément aux pratiques exemplaires en vigueur à Investissements PSP, GAFCC utilise la plateforme Climonomics de S&P Global pour quantifier les risques physiques financiers liés aux changements climatiques selon les recommandations du TCFD. GAFCC a évalué ses actifs réels existants pour déterminer les impacts financiers potentiels sur ses investissements liés aux dangers physiques

en fonction de divers scénarios climatiques<sup>15</sup>. Ces impacts sont mineurs et les conclusions de cette analyse correspondent à la concentration géographique canadienne du portefeuille du FCC, ainsi qu'à la phase relativement précoce de nombreux investissements, limitant ainsi l'empreinte physique pour le moment. Cependant, le FCC prévoit l'ajout d'actifs réels au cours des années à venir. GAFCC continuera à utiliser Climonomics pour surveiller et gérer l'exposition changeante du portefeuille aux risques physiques, y compris en l'intégrant dans la vérification diligente au besoin.

## Gestion des risques

L'exposition du FCC aux risques liés aux changements climatiques est inhérente à son mandat. Cependant, plusieurs leviers de gestion des risques dans l'ensemble du portefeuille aident à limiter, à atténuer et à gérer ces risques :

— **Gouvernance des risques** : L'équipe de GAFCC comprend des spécialistes de la gestion du risque qui, à l'aide des pratiques exemplaires d'Investissements PSP, évaluent et surveillent l'exposition au risque dans l'ensemble des investissements. Cette gouvernance se traduit par des rôles et des responsabilités définis selon les politiques de gestion des risques de GAFCC, approuvées par le conseil d'administration de GAFCC, et les procédures d'entreprise.

— **Solidité financière** : Chaque investissement doit viser, de façon générale et raisonnable, à recouvrer le capital sur l'investissement tout en réduisant la concessionnalité, afin d'attirer des capitaux privés ou de rendre le projet viable.

— **Structuration de l'investissement** : Les investissements du FCC sont généralement structurés de façon à participer avec des investisseurs du secteur privé au risque de baisse et au potentiel de hausse, en permettant au FCC de saisir les opportunités liées aux changements climatiques pour aider à contrebalancer certains risques.

— **Étape de développement de la technologie** : Le FCC investit dans les technologies ayant une feuille de route éprouvée, qui entament l'étape de commercialisation (p. ex. niveau de maturité technologique 7). Il évite donc les projets pilotes et les investissements axés purement sur la R&D.

— **Diversification du portefeuille** : Le portefeuille est conçu pour être concentré, mais GAFCC vise à le diversifier dans les domaines d'activités, les technologies, les régions et les types d'investissement dans la mesure du possible, pour réduire son exposition aux facteurs de risques isolés.

Pour compléter ces leviers dans l'ensemble du portefeuille, GAFCC doit également comprendre le profil de risques liés aux changements climatiques des investissements du FCC. Les évaluations conventionnelles des risques de transition dans le portefeuille, habituellement organisées par secteur et par région, ne s'appliquent pas directement au FCC en raison de la nature concentrée du portefeuille. Par conséquent, GAFCC s'appuie sur une approche ascendante. Les risques liés aux changements climatiques font partie intégrante de la vérification diligente réalisée sur chaque opportunité d'investissement, car GAFCC cherche à comprendre l'exposition correspondante aux risques liés aux politiques, au marché, à la réglementation et aux technologies, et à d'autres risques de transition.

<sup>15</sup> La plateforme *Climonomics* utilise les scénarios climatiques du GIEC, plus précisément RCP 2.6/SSP1-2.6, RCP 4.5/SSP2-4.5, RCP 7.0/SSP3-7.0 et RCP 8.5/SSP5-8.5.

Les indicateurs climatiques quantifiés et les discussions sur les opportunités et les risques importants liés aux changements climatiques font partie des processus d'investissement et éclairent la prise de décisions – de l'identification de l'opportunité à la recommandation de l'investissement. À la suite de l'investissement, les sociétés en portefeuille déclarent les indicateurs d'impact chaque année, y compris les émissions, ainsi que les progrès réalisés relativement aux stratégies

## Indicateurs

GAFCC a mesuré de nombreux indicateurs climatiques relativement au mandat du FCC, lesquels sont présentés ci-dessous.

### Émissions évitées du portefeuille

Les émissions évitées désignent la mesure des résultats attendus à la suite du déploiement d'un projet ou d'une technologie qui devrait entraîner un processus de réduction de l'intensité du carbone comparativement au statu quo. Cet indicateur illustre de façon quantitative les gains en matière d'émissions de GES qui devraient découler des entreprises en portefeuilles du FCC au fil du temps.

GAFCC a développé une méthode exclusive de mesure des émissions évitées, avec le soutien d'experts externes, en vue de relever, de comparer et de suivre la réduction des émissions potentielles et réelles de chaque investissement du FCC. Pour calculer les émissions évitées, GAFCC évalue les critères financier, commercial et technique du projet ou de l'entreprise en question (« cas d'investissement »), puis définit un scénario hypothétique de ce qui pourrait survenir en son absence (« hypothèse »). Ensuite, GAFCC relève et quantifie les sources pertinentes d'émissions de GES qui diffèrent entre le cas d'investissement et l'hypothèse, puis l'exprime sous forme d'émissions évitées. Par exemple, dans le cas d'un investissement dans un projet de CSC, l'hypothèse serait le rejet continu d'émissions de GES dans l'atmosphère à partir d'un projet donné, et les émissions évitées pourraient être les émissions nettes captées et stockées à l'aide du déploiement de la technologie de CSC du projet. De même, si le FCC investit dans un produit ayant une empreinte carbone plus faible que sa solution de rechange la plus probable, le scénario hypothétique serait la vente et l'utilisation continues de la solution de rechange plus élevée en carbone comme seul produit offert sur le marché. Les émissions évitées consisteraient en la réduction nette attendue des émissions de GES, atteinte en remplaçant le plus grand émetteur par la solution à plus faibles émissions, selon un calcul harmonisé aux ventes projetées de l'entreprise.

Comme ces calculs nécessitent un jugement professionnel et technique, GAFCC emploie une approche rigoureuse et factuelle fondée sur des normes tierces pertinentes et des hypothèses documentées qui correspondent au cas d'investissement de GAFCC. De plus, cette dernière dialogue

climatiques et/ou à la divulgation. GAFCC tient compte de ces facteurs dans le cadre de sa gouvernance, et ses équipes de gestion de l'actif dialoguent régulièrement avec les équipes des sociétés émettrices pour déterminer si l'investissement est en bonne voie de réaliser ses impacts attendus. GAFCC peut également fournir un soutien technique et des ressources pour créer des capacités internes qui appuieront l'amélioration des processus de mesure et de gestion de l'impact, au besoin.

activement avec des spécialistes pour surveiller l'évolution des pratiques exemplaires et pourrait apporter des changements à son approche afin de promouvoir une harmonisation accrue aux normes et méthodes reconnues à l'échelle internationale, au fil de leur apparition.

Tableau A1

#### Cumul des émissions directes évitées attendues par les sociétés en portefeuille du FCC, entre 2024 et 2030

Jusqu'à 15,9 millions tCO <sub>2</sub> e	Jusqu'à 4,1 millions tCO <sub>2</sub> e
À l'échelle mondiale	Au Canada

L'indicateur prospectif présenté ne représente pas une cible et reflète plutôt les hypothèses et les attentes de GAFCC en date du présent rapport, et comprend des risques et des incertitudes inhérents. Ces moteurs sous-jacents devront être réévalués sur une base régulière par GAFCC. Par conséquent, les données prospectives peuvent varier au fil du temps.

**Veillez consulter la section Énoncé concernant les indicateurs de rendement, p. 19 pour en savoir plus.**

On estime que de nombreuses sociétés en portefeuille du FCC vont réduire les émissions tant au Canada qu'à l'étranger. C'est ce qui différencie les indicateurs des émissions « À l'étranger » et « Au Canada ». GAFCC quantifie seulement les émissions évitées directes, alors que les émissions évitées permises ou indirectes sont exclues des analyses de GAFCC. Les résultats cumulatifs comprennent toutes les émissions évitées prévues allant du moment où le FCC a investi jusqu'en 2030, inclusivement. Aucun facteur d'attribution n'est appliqué à ces données. Le portefeuille du FCC est actuellement composé d'investissements récents dans des actifs en démarrage, comme des projets qui n'ont pas encore fait l'objet d'une DIF ou des sociétés de technologies propres qui entament leur commercialisation. Puisque ces entreprises sont en démarrage, les investissements ne peuvent se fonder que sur des hypothèses pour établir leur rendement futur potentiel. Lorsque les sociétés en portefeuille élargiront leurs activités au cours des prochaines années, GAFCC suivra leur rendement réel par rapport à ces projections et mettra à jour les prévisions en conséquence.

## Émissions financées du portefeuille

Les émissions financées sont des émissions de GES liées aux activités d'investissement et de prêt des institutions financières. Conformément à la pratique actuelle des investisseurs institutionnels, dont Investissements PSP, GAFCC s'appuie sur les standards du PCAF pour évaluer et divulguer les émissions de GES associées à ses activités financières.

La méthode utilisée par GAFCC pour calculer les émissions financées du FCC est guidée par la norme du PCAF, qui est elle-même fondée sur la recommandation technique pour le calcul des émissions de GES de portée 3 du Protocole des GES pour les activités d'investissement de catégorie 15.

Conformément à ce document, le portefeuille d'investissement du FCC représente une source indirecte d'émissions divulguées dans le cadre des activités des chaînes de valeur des entreprises du Protocole des GES<sup>16</sup>. La méthode de calcul des émissions financées du FCC inclut seulement un certain nombre d'instruments d'investissement dans son champ d'application, dont les actions de sociétés publiques et privées, les dettes et les instruments hybrides. De plus, conformément à l'exercice financier du FCC, elle utilise leur valeur liquidative au 31 décembre 2024. Plus précisément, la valeur des émissions financées selon le PCAF du FCC exclut les bons de souscription, les options d'achat d'actions et les instruments dérivés, comme les contrats sur différence ou les AACC.

Tableau A2

### Émissions financées du FCC

#### Émissions financées et empreinte carbone, selon le PCAF

Émissions financées, selon le PCAF (tCO <sub>2</sub> e)	1 088	<b>Cote 1</b>	Émissions vérifiées déclarées par l'entreprise.
Actif sous gestion ajusté selon le PCAF dans le champ d'application (million \$ investis)	259	<b>Cote 2</b>	Émissions non vérifiées déclarées par l'entreprise.
Couverture de l'actif sous gestion dans le champ d'application	90%	<b>Cote 3</b>	Émissions estimées à partir de données sur les activités concrètes comme la production de l'entreprise.
Cote de qualité des données du PCAF, pondérée par taille d'investissement	1,88	<b>Cote 4</b>	Estimation à l'aide des facteurs d'émission par unité de revenu pour le secteur.
Empreinte carbone (tCO <sub>2</sub> e/ million \$ investis)	4,2	<b>Cote 5</b>	Estimation à l'aide de facteurs d'émission par unité d'actif pour le secteur.

La norme du PCAF offre des recommandations sur les cotes de qualité des données par classe d'actifs. GAFCC emploie la terminologie du PCAF en matière de qualité des données décrite dans le tableau ci-dessus. Les cotes de qualité des données sont pondérées par la taille de l'investissement.

<sup>16</sup> GAFCC applique une approche de consolidation du contrôle opérationnel aux limites organisationnelles du FCC.

GAFCC croit que l'indicateur de l'empreinte carbone et des émissions financées de son approche inspirée par le PCAF est pertinent pour comprendre les émissions financées du portefeuille, normalisées par les millions de dollars investis. Il applique la méthode comme suit :

$$\text{Émissions financées} = \sum_{\acute{e}}^n \frac{\text{Valeur de l'actif net du portefeuille}_{\acute{e}}}{\text{Juste valeur marchande des capitaux}_{\acute{e}} + \text{de la dette}_{\acute{e}}} \times \text{Émissions de GES}_{\acute{e}}$$

(Avec  $\acute{e}$  = Société émettrice)

**Empreinte carbone, selon le PCAF**

*Émissions financées*  
-----  
*Actif sous gestion ajusté dans le champ d'application*

GAFCC inclut les émissions des portées 1 et 2 des sociétés en portefeuille dans les indicateurs de l'empreinte carbone du portefeuille. Les émissions de portée 1 sont des émissions directes provenant de sources détenues ou contrôlées par les sociétés en portefeuille du FCC. Les émissions de portée 2 sont des émissions associées à l'énergie qu'elles ont achetée. Les émissions de portée 3 des sociétés en portefeuille couvrent d'autres émissions de sources indirectes, comme l'extraction et la production de matières premières et de carburants achetés, les activités réalisées par des sous-traitants, les voyages professionnels et la disposition des déchets. Pour le moment, les émissions de portée 3 sont exclues du calcul puisque la comparabilité, la couverture, la transparence et la fiabilité de ces données sont généralement insuffisantes sur le marché, spécialement en raison de la phase de démarrage de nombreuses sociétés en portefeuille du FCC.

GAFCC s'appuie principalement sur les données des émissions obtenues directement auprès des émetteurs. Ces données ne sont généralement pas vérifiées par un tiers. Cela limite énormément la confiance accordée à l'intégrité des divulgations des sociétés, notamment parce que ces dernières utilisent parfois différentes méthodes pour calculer et présenter leurs émissions de carbone. Les périodes de présentation précises utilisées pour calculer les émissions peuvent varier selon la fin de l'exercice financier de l'émetteur. Dans la mesure du possible, les données sur les émissions utilisées pour calculer les indicateurs liés aux changements climatiques étaient celles issues du plus récent exercice terminé (12 mois) au 28 février 2025.

GAFCC comprend que les exigences liées à la divulgation associée aux changements climatiques évoluent rapidement. Elle cherche à surveiller l'évolution des principales initiatives et normes de divulgation, y compris celles du PCAF, les normes IFRS S1 et IFRS S2 de l'ISSB (International Sustainability Standards Board), nouvellement finalisées, et les normes canadiennes d'information sur la durabilité (NCID 1 et NCID 2) du Conseil canadien des normes d'information sur la durabilité. Par conséquent, la méthode utilisée continuera d'évoluer.

# Glossaire

<b>Cadre d'évaluation et de gestion de l'impact</b>	Le cadre d'évaluation et de gestion de l'impact du FCC est un cadre interne intégré dans l'ensemble du cycle de vie des investissements du FCC, et constitue la base de la vérification diligente et de la sélection des investissements, de la gestion d'actifs et de la surveillance du portefeuille. Les investissements du FCC devront tenir compte d'un ou de plusieurs aspects du cadre d'évaluation et de gestion de l'impact, mais un investissement pris individuellement peut ne pas répondre à tous les critères.
<b>Captage et stockage de carbone (CSC)</b>	Le processus qui capte la pollution sous forme de dioxyde de carbone et la convertit en une forme stable en vue de la stocker à long terme.
<b>Caractère complémentaire</b>	Voir la section Critères d'investissement ci-dessous.
<b>Chaînes d'approvisionnement faible en carbone</b>	Voir la section Domaines d'activités ci-dessous.
<b>Concessionnalité</b>	<p>Les investissements du FCC devraient généralement disposer d'un certain niveau de rendements inférieurs au rendement du marché ajusté au risque, en vue de réaliser pleinement son objectif d'exploiter les capitaux privés. Cette concessionnalité pourra revêtir diverses formes et être guidée selon les principes suivants :</p> <p>Le FCC veillera toujours à réduire au minimum la concessionnalité d'un investissement au niveau nécessaire pour attirer des capitaux privés ou assurer autrement la viabilité du projet;</p> <p>Le FCC participera, à un degré approprié, avec des investisseurs du secteur privé au risque de baisse et au potentiel de hausse d'un investissement.</p>
<b>Crédit carbone</b>	L'actif qui reconnaît une réduction d'émission ou le retrait d'une tonne de gaz à effet de serre (GES) de l'atmosphère. Cette réduction est générée par un projet de compensation carbone.
<b>Critères d'investissement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>— <b>Conformité avec les objectifs</b> : L'investissement fera progresser le mandat et les objectifs stratégiques du FCC.</li> <li>— <b>Avantages à long terme pour le Canada</b> : L'investissement a une probabilité raisonnable de renforcer le perfectionnement de la main-d'œuvre canadienne et de générer des connaissances qui engendreront des avantages à long terme pour l'économie canadienne, par exemple : <ul style="list-style-type: none"> <li>– <b>Présence canadienne</b> : les activités liées au projet ou à l'entreprise sont menées au Canada et peuvent générer des gains économiques largement partagés au pays;</li> <li>– <b>Propriété intellectuelle</b> : l'activité permettra le développement, l'utilisation ou la commercialisation de la propriété intellectuelle canadienne, ou le maintien de la propriété canadienne;</li> <li>– <b>Création d'une chaîne de valeur</b> : l'investissement permettra de développer ou de renforcer la compétitivité du Canada grâce à la participation du pays au sein d'une chaîne de valeur nouvelle ou existante.</li> </ul> </li> <li>— <b>Caractère complémentaire</b> : L'investissement pourra attirer des investissements du secteur privé, immédiats ou futurs, qui ne se feraient probablement pas sans la participation du FCC.</li> <li>— <b>Solidité financière</b> : L'investissement s'inscrira dans un portefeuille ciblant la préservation du capital.</li> <li>— <b>Conformité aux principes liés à la durabilité en matière de divulgation publique</b> : L'investissement s'inscrira dans un portefeuille qui aidera le FCC à respecter les normes internationales reconnues de mesure, de divulgation et de rendement en matière de durabilité.</li> </ul>
<b>Croissance propre</b>	Une croissance économique axée sur la réduction des émissions de GES et la création d'une résilience à l'égard des changements climatiques.

# Glossaire

<b>Domaines d'activités</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>— <b>Projets</b>: Les projets qui utilisent des technologies et des procédés (éprouvés dans des projets pilotes, mais pas encore adoptés à grande échelle) pour réduire efficacement les émissions dans l'économie canadienne, incluant le CSC, l'électrification et l'électricité faible en carbone, ainsi que l'hydrogène et les biocarburants.</li> <li>— <b>Technologies propres</b>: Les entreprises de technologies propres, y compris les petites et moyennes entreprises, qui développent à grande échelle des technologies émergentes, mais éprouvées, aux stades de la démonstration ou de la commercialisation.</li> <li>— <b>Chaînes d'approvisionnement à faibles émissions de carbone</b>: Les projets, les entreprises et les technologies dans les chaînes d'approvisionnement à faibles émissions de carbone, dont les minéraux critiques, qui permettront au Canada de tirer parti de son abondance en ressources naturelles, d'aider à sécuriser les chaînes d'approvisionnement et d'améliorer sa compétitivité à l'échelle nationale et mondiale.</li> </ul>
<b>Durabilité</b>	Des objectifs, stratégies ou projets qui couvrent les aspects sociaux, économiques et environnementaux du développement durable, et intègrent des éléments de paix, de gouvernance et de justice.
<b>Électricité faible en carbone</b>	Une électricité produite de façon à émettre des émissions de GES inférieures à la suite de la combustion de combustibles, comparativement à la production de combustibles fossiles inaltérée.
<b>Émissions évitées</b>	Les émissions évitées désignent la mesure des résultats attendus à la suite du déploiement d'un projet ou d'une technologie qui devrait entraîner un processus de réduction de l'intensité du carbone comparativement au statu quo. Cet indicateur illustre de façon quantitative les gains en matière d'émissions de GES qui devraient découler des investissements du FCC au fil du temps.
<b>Émissions financées du FCC</b>	Les émissions de GES liées aux activités d'investissement et de prêt du FCC. Conformément à la pratique actuelle des investisseurs institutionnels, dont Investissements PSP, GAFCC s'appuie sur le Partnership for Carbon Accounting Financials pour évaluer et divulguer les émissions de GES associées à ses activités financières.
<b>Hydrogène faible en carbone</b>	Un hydrogène fabriqué de façon à créer peu ou pas d'émissions de GES, ce qui signifie qu'il comporte une empreinte carbone inférieure à celle de l'hydrogène fabriqué à l'aide de méthodes qui créent une grande empreinte carbone.
<b>Impact</b>	L'ensemble des indicateurs (présentés précédemment de façon détaillée dans le Cadre d'évaluation et de gestion de l'impact) que le FCC vise à atteindre au niveau des sociétés en portefeuille au fil du temps.
<b>Mandat du FCC</b>	Le mandat du FCC consiste à bâtir un portefeuille financièrement prudent qui catalyse des investissements du secteur privé dans des entreprises et des projets canadiens pour aider à faire croître l'économie canadienne rapidement et à grande échelle sur la voie de la réduction des émissions, dans le but de demeurer concurrentiels à l'échelle mondiale à plus long terme. Le FCC vise à aider le Canada à satisfaire ses objectifs stratégiques (définis ci-dessous).
<b>Objectifs stratégiques</b>	<p>Les objectifs stratégiques du FCC sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>— Réduire les émissions tout en faisant la promotion de la croissance économique et de la compétitivité canadienne;</li> <li>— Accélérer le déploiement de technologies clés, comme l'hydrogène faible en carbone et le CSC;</li> <li>— Accompagner les entreprises dans leur croissance, afin qu'elles créent des emplois et stimulent la productivité et la croissance dans les secteurs nouveaux et traditionnels de la base industrielle canadienne;</li> <li>— Favoriser le maintien de la propriété intellectuelle au Canada;</li> <li>— Tirer profit de la richesse en ressources naturelles du Canada et renforcer les chaînes d'approvisionnement essentielles pour assurer le bien-être économique et environnemental futur du Canada.</li> </ul>

# Glossaire

<b>Portefeuille</b>	Comprend tous les actifs, comme les actions, les obligations et les autres investissements, détenus par le FCC.
<b>Projet faible en carbone</b>	Un projet conçu de façon à réduire les émissions de GES, ce qui signifie qu'il comporte une empreinte carbone inférieure à celle d'un projet similaire conçu à l'aide de méthodes qui créent une grande empreinte carbone.
<b>Secteur privé</b>	Les investissements du FCC sont destinés à être faits de concert avec un ou plusieurs investisseurs du secteur privé, y compris au moyen d'investissements structurés comme des investissements directs (p. ex., des partenariats bilatéraux et des coalitions), d'investissements dans des fonds et d'investissements conjoints.
<b>Technologie intelligente</b>	La technologie intelligente comprend les appareils, les systèmes et les lieux qui utilisent des technologies avancées pour interagir de façon intelligente avec les gens et d'autres appareils.
<b>Technologie propre</b>	Voir la section Domaines d'activités ci-dessus.
<b>Type d'investissement</b>	<p>Les investissements du FCC peuvent comprendre une ou plusieurs catégories parmi celles-ci :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>— <b>Capitaux propres, dette ou instruments hybrides</b> : Les investissements du FCC peuvent être faits dans des capitaux propres (p. ex., des actions ordinaires, des actions privilégiées, ou des participations dans une fiducie ou dans une société en commandite), des dettes ou des instruments hybrides, qui peuvent chacun être effectués sur une base concessionnelle.</li> <li>— <b>Contrats sur différence (« CFD ») et autres formes d'assurance de prix</b> : Les investissements du FCC peuvent être effectués dans des CFD et d'autres formes d'assurance de prix pour gérer les risques liés à la demande et aux politiques publiques, et pour améliorer le volet économique du projet. Les CFD peuvent se faire sous deux formes : i) les contrats bidirectionnels, dans le cadre desquels le FCC acquiert un investissement au « prix d'exercice » et reçoit un paiement équivalent à la différence entre le prix d'exercice et la valeur marchande (hausse ou baisse); et ii) les contrats unidirectionnels, dans le cadre desquels le FCC acquiert un investissement au « prix d'exercice » sans bénéficier d'un éventuel excédent de la valeur marchande par rapport au prix d'exercice (les contrats unidirectionnels doivent être accompagnés d'un autre type d'instrument, comme des bons de souscription, ayant le potentiel de fournir des gains).</li> <li>— <b>Contrats d'écoulement</b> : Les investissements du FCC peuvent comprendre des contrats d'écoulement pour gérer les risques liés à la demande et pour améliorer le volet économique du projet en assurant des recettes pour un volume déterminé de production lorsque la demande d'acheteurs privés futurs est en évolution.</li> </ul>

## Places d'affaires<sup>17</sup>

### **Montréal**

1250, boul. René-Lévesque Ouest, bureau 1400  
Montréal (Québec) H3B 5E9 Canada

### **Calgary**

685, rue Centre S.O.  
Calgary (Alberta) T2G 5P6 Canada

**[infocgf@cgf-fcc.ca](mailto:infocgf@cgf-fcc.ca)**

**[cgf-fcc.ca](http://cgf-fcc.ca)**